

# UFF EPARGNE TREMPLIN PME

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Myria** Asset  
Management

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Acteurs .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b> | <b>4</b>  |
| <b>Autres informations Fonds Maître .....</b>   | <b>14</b> |
| <b>Autres informations Fonds Nourricier.....</b>  | <b>15</b> |
| <b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « TREMPLIN PME M » .....</b>                            | <b>16</b> |
| <b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>  | <b>19</b> |
| <b>Informations périodiques SFDR article 8.....</b>   | <b>47</b> |
| <b>Rapport annuel fonds maître "Tremplin PME" certifié Commissaire aux comptes.....</b>         | <b>71</b> |

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025.**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : KPMG Audit**, représenté par Amaury COUPLEZ

Tour Eqho – 2, avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense Cedex- France

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement d'entreprise (FCPE) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Non

**CODE ISIN** : 990000116369

**FONDS NOURRICIER** : Oui

**CLASSIFICATION** : Actions des pays de l'union Européenne

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

## **ORIENTATION DE PLACEMENT**

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « UFF EPARGNE TREMPLIN PME » recueille la participation des salariés, leurs versements volontaires et les abondements éventuels à travers des Plans d'Epargne Entreprise et Plans d'Epargne Retraire Collectifs, éventuellement inter-entreprises. L'emploi des sommes versées dans le Fonds est conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux FCPE.

## **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCPE "UFF EPARGNE TREMPLIN PME" est un FIA nourricier du FCP Maître « TREMPLIN PME M », OPCVM de droit français.

A ce titre, il est investi en totalité et en permanence dans la part C de l'OPCVM maître. Le FCPE peut cependant détenir accessoirement des liquidités et /ou recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

## **OBJECTIF DE GESTION du fonds maître TREMPLIN PME M**

*TREMPLIN PME M est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et très petites capitalisations boursières.*

## **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

*L'indice MSCI Europe ex UK Small Cap NR est un indicateur représentatif de la gestion de TREMPLIN PME M. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petites capitalisations. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.*

*L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.*

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

### **Stratégie utilisées**

*Le fonds est exposé principalement sur des petites valeurs européennes et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques. L'OPCVM met en œuvre*

*une gestion active et discrétionnaire. Sa gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.*

#### *Approche ISR et construction du portefeuille*

*La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :*

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.*
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières*

#### *Première étape : Analyse de l'univers d'investissement*

*L'univers d'investissement est constitué des valeurs notées par la société de gestion via son modèle propriétaire GREaT de la zone Europe et ayant une capitalisation boursière comprise entre 0 et 4 milliards d'euros.*

*Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :*

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;*
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;*
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;*
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.*

*Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.*

*Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.*

*Par ailleurs, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.*

*Par ailleurs, dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.*

*En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 %<sup>1</sup> de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.*

*Les exclusions servent de second de filtre. La société de gestion met en oeuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon.*

*Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>).*

*Enfin le score GREaT moyen pondéré du fonds doit être supérieur au score GREaT de l'univers d'investissement.*

### *Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières*

*A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :*

- Analyse du management de l'entreprise*
- Qualité de sa structure financière*
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise*
- L'analyse des résultats financiers*
- Les perspectives de croissance de son métier*
- L'aspect spéculatif de la valeur*

### ***Vote et engagement***

*La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).*

### ***Mentions relatives à SFDR***

*L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).*

### ***Investissements durables***

*Un investissement durable répond à trois critères*

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social*
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs*
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance*

*L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 0% de l'actif net.*

---

<sup>1</sup> Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie extra-financière décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes extra-financiers.

### **Prise en compte de la taxonomie européenne**

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Prise en compte des principales incidences négatives**

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles d'investissements durables disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

### **INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce fonds pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « TREMPLIN PME M ». Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

#### ➤ **Risque de perte en capital**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

- **Risque actions**  
*Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.*
- **Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation**  
*Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.*
- **Risque de gestion discrétionnaire**  
*Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que TREMLIN PME M ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.*
- **Risque de taux**  
*La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.*
- **Risque de crédit**  
*Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.*
- **Risque de change**  
*Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.*
- **Risques de durabilité**  
*Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.*

## **COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « TREMLIN PME M »**

- **Les actifs hors dérivés intégrés**  
*Actions et titres donnant accès au capital*  
*TREMLIN PME M est principalement investi en actions européennes dont minimum 30% de valeurs françaises et l'exposition en actions hors de l'Union Européenne ne dépassera pas 25%. Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs. Il est toutefois à noter que le fonds est exposé principalement sur des petites valeurs européennes - moins d'1,5 milliard d'euros de capitalisation boursière. La part des valeurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées.*

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA ainsi qu'au PEA PME, le fonds est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes, dont 10% minimum de valeurs françaises, émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées.

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire

Dans la limite de 25 %, le fonds peut initialement investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » - ou notation équivalente dans une autre agence de notation ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Toutefois le FCP se réserve le droit d'acquérir des obligations avec une maturité supérieure à 10 ans, de manière marginale en pourcentage de l'actif. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

En cas de dégradation de la situation de l'émetteur pendant la durée de vie de l'investissement, matérialisée le cas échéant par une modification de sa notation par les agences, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

#### Actions ou parts d'autres OPCVM et/ou fonds d'investissement

TREMLIN PME M ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF.

#### ➤ **Les instruments dérivés**

Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

#### ➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

*Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.*

*Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.*

*Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.*

*Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.*

➤ **Les dépôts**  
Néant.

➤ **Les emprunts d'espèces**

*Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.*

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**  
Néant.

*Cet OPCVM est un OPCVM actions et s'adresse donc à un investisseur souhaitant investir sur les marchés actions européens.*

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

### 20 mai 2025

- modification apportée au fonds maître TREMPLIN PME. Couverture des titres ayant fait l'objet d'une analyse extra financière : 75%, d'investissement durable

### 06 juin 2025

- modifications apportées au prospectus du fonds maître TREMPLIN PME M (suppression de la contrainte « investi en actions européennes dont minimum de 30% de valeurs françaises » en raison de la fin du Label RELANCE depuis décembre 2024
- Ajout d'une précision sur la note G : « Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée. »

### 19 juin 2025

- Mise à jour du SRI de 5 à 4

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

### Pour le fonds nourricier UFF Epargne Tremplin PME

#### 02 avril 2026

- Changement de l'indice actuel MSCI Europe ex UK Small Cap NR pour l'indice envisagé Bloomberg Developed Markets Europe EX UK Small Caps Net Return

## **FRAIS**

Le fonds étant nourricier du FCP « TREMLIN PME M », les actifs ont été intégralement investis aux liquidités près en parts de ce fonds.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

### **Frais du fonds nourricier**

|   | Frais facturés au FCPE  | Assiette                           | Taux barème   | Prise en charge FCPE/Entreprise |
|---|---|------------------------------------|---|---------------------------------|
| 1 | Frais de gestion et Frais de gestion externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net                          | 1 % TTC maximum   | FCPE                            |
| 2 | Frais de gestion indirects maximum  | Actif net                          | Cf Tableau ci-dessous relatif aux frais du fonds maître | FCPE                            |
| 3 | Commissions de mouvement  | Prélèvement sur chaque transaction | De 10 à 25 euros HT                                     | FCPE                            |
| 4 | Commission de surperformance  | Actif net                          | Néant   | FCPE                            |

### **Frais du fonds maître**

|   | Frais facturés à l'OPCVM                                  | Assiette                                       | Taux barème   |
|---|---|--|---|
| 1 | Frais de gestion  | Actif net                                      | 1,25% maximum   |
| 2 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net                                      | (1)   |
| 3 | Commissions de mouvement                                  | Le dépositaire (pour le traitement des ordres) | Prélèvement sur chaque transaction<br>De 18,24 euros TTC à 35,88 euros TTC        |
|   |   | La société de gestion                          | Prélèvement sur chaque transaction<br>Actions : 0,40 % TTC<br>Obligations : Néant |
| 4 | Commission de surperformance                              | Actif net                                      | Néant   |

- (1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'informations clé pour l'investisseur. Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts. De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 est de 2,59%

Le montant des honoraires du CAC sur l'exercice clos à fin décembre 2025 est de : 1 625,00 HT. (hors taxe).

TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

|   |               |
|---|---------------|
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>  | <b>1 ,00%</b> |
| dont:   |               |
| - frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds                                    | 1 ,00%        |
| - frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise                             | 0,00%         |
| <b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>             | <b>1,59%</b>  |
| Ce coût se détermine à partir:  |               |
| - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement                                      | 0,00%         |
| - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPCVM investisseur | 0,00%         |
| <b>Autres frais facturés à l'OPC</b>  | <b>0,00</b>   |
| Ces autres frais se composent en:   |               |
| - commissions de surperformance   | 0,00          |
| - frais de transaction  | -             |
| <b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>                                  | <b>2,59%</b>  |
| <b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>                | <b>0,00%</b>  |

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 301 milliers d'euros de rémunérations variables

# Autres informations Fonds Maître

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE**

L'exercice de droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la politique de vote en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site. <https://www.lfde.com>

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés suivant un processus de mise en concurrence au sein d'une liste prédéfinie. Cette liste est établie selon des critères de sélection précis prévus dans la politique de sélection des intermédiaires de marché disponible sur le site Internet de la Société de Gestion. <https://www.lfde.com/fr-fr/informations-reglementaires>

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

*Le fonds a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisé*

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

## **RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA**

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

## **TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## **EFFET DE LEVIER**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune opération à effet de levier n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.*

*Taux méthode brute : 100%*

*Taux d'engagement : 100%*

| FONDS          | LEVIER BRUT  | LEVIER NET   |
|----------------|--|--|
| Tremplin PME M | <i>Pas de levier (fonds investi à 99.56% + 0.44% de liquidité)</i> | <i>Pas de levier (fonds investi à 99.76% + 0.44% de liquidité)</i> |

# Autres informations Fonds Nourricier

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun droit de vote n'est exercé par le FCPE.*

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune sélection de contrepartie n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.*

## **LE RISQUE GLOBAL**

*Le risque global du FCPE est calculé selon la méthode de l'engagement et ne peut excéder une fois son actif net.*

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

*Le résultat distribuable du FCPE est capitalisé.*

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

*Le FCPE étant un OPC nourricier, son actif est constitué de parts ou actions de son OPC maître et de liquidités à titre accessoire.*

## **SFTR**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune opération relevant du Règlement SFTR n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.*

## **LE POURCENTAGE D'ACTIFS DU FIA QUI FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun actif détenu par le FCPE ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de son caractère non liquide.*

## **RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA**

*Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.*

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## « TREMPLIN PME M »

### **LE RAPPORT DE GESTION DE LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER** **JANVIER 2025 - DECEMBRE 2025**

*Les marchés terminent l'année en nette hausse (Stoxx 600 en hausse de 16,7% sur l'année) portés par une conjonction de facteurs macroéconomiques et géopolitiques favorables. L'exercice 2025 aura été toutefois marqué par une forte volatilité :*

*Après un premier trimestre solide, les déclarations de Donald Trump sur les droits de douane ont entraîné une forte correction des marchés ainsi qu'une chute importante du dollar (-13% vs l'euro). Malgré l'incertitude géopolitique, les marchés se sont rapidement redressés soutenus par les politiques accommodantes des banques centrales (baisse de 100bps de la BCE et de 75bps de la Fed), les annonces d'un plan de relance budgétaire de grande ampleur en Allemagne et des résultats d'entreprises solides. En fin d'année, une résurgence de la volatilité a été engendrée par des interrogations sur la rentabilité des investissements massifs dans le secteur de l'intelligence artificielle. Dans l'ensemble, la quasi-totalité des secteurs du Stoxx 600 sont en hausse mais les secteurs cycliques surperforment très largement le marché : en tête, nous retrouvons les Banques (+67%) portées par la pentification de la courbe des taux et des perspectives macroéconomiques favorables impliquant une bonne orientation de la marge nette d'intérêts. Ensuite, les Ressources de Base (+28%) ont tiré parti du rallye des métaux précieux, notamment de l'Or (+65%) et de l'argent (+148%). Enfin, les Utilities (+28%) ont surperformé, portées par la demande croissante en électricité liée au développement des datacenters.*

*A l'inverse, trois secteurs terminent le trimestre dans le rouge : Les Médias (-15%) souffrent des craintes de disruption par l'IA ; La Chimie (-7%) et l'Auto (-5%) souffrent toujours d'un momentum fortement dégradé et d'une concurrence accrue des acteurs chinois.*

*Les secteurs de la tech et de la pharma sont en territoire positif (+3%) et (+4,5%) respectivement, mais sous-performent largement les indices.*

*Les petites et moyennes valeurs finissent l'année plus ou moins en ligne avec les indices large cap. Elles ont profité à partir du mois de mars des annonces sur les plans de relance en Allemagne et de leur exposition domestique dans un contexte de guerre commerciale, mais le second semestre a été plus compliqué avec le rebond des taux longs et des indicateurs macroéconomiques un peu moins bien orientés.*

***Tremplin PME M, pénalisé par son biais de style et de taille progresse de 4,4% sur la période du 31/12/2024 au 31/12/2025, contre une progression de +19,3% pour son indice de référence.***

#### ***Plusieurs facteurs expliquent la sous-performance :***

- La très nette surperformance du style Value : MSCI Europe Small Value +21,9% vs MSCI Europe Small Growth +11%*
- Des biais sectoriels importants et notamment notre quasi-absence d'exposition au secteur Finance qui pénalise la performance relative à hauteur de 609bp.*
- Les biais de taille :  
Tremplin PME M est majoritairement investi sur des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 3 milliards (85%) alors que notre indice est majoritairement (54%) sur des capitalisations supérieures à 3 milliards. Or la performance de notre indice a été portée à hauteur de 92% par*

les capitalisations supérieures à 3 milliards d'€ : BANKINTER (6,8mrd€), BAWAG (6,3mrd€), BCP (7mrd€), RAIFFEISEN BANK (6,5mrd€), SWISSQUOTE (5,6mrd€), ITALGAS (4,4mrd€).

- Le stock picking a également été pénalisant pour le fonds : Au sein du portefeuille, plusieurs titres ont fortement pesé sur la performance :
  - SURGICAL SCIENCE (-210bps) est le principal détracteur du fonds sur la période : cette société suédoise, leader mondial des logiciels de la simulation pour les robots chirurgicaux a perdu son contrat exclusif avec son client principal INTUITIVE SURGICAL.
  - HEXAGON COMPOSITES (-155bps) a été impacté par les changements de régulation sur les camions fonctionnant au gaz naturel suite à l'élection de Trump et l'effondrement du marché des camions aux Etats-Unis.
  - TREATT (-147bps), cet ingrédientiste anglais fait face à une flambée du cours d'une de ses matières premières et à des décalages dans le lancement de nouveaux produits.

### Ces contributions ne sont que partiellement compensées par les performances solides de plusieurs valeurs :

Nos titres exposés à la thématique Défense, bénéficient d'un environnement favorable et d'un flux d'actualités positif ces derniers mois (réarmement progressif des États dans un contexte géopolitique tendu, plan de relance allemand) : EXOSENS (+324bps) et KITRON (+221bps).  
> la thématique « électrification » a aussi été particulièrement porteuse bénéficiant à PFISTERER (+142bps), ainsi qu'au câblier NKT (+79bps), leader mondial sur les câbles très haute tension.  
On notera également l'excellent parcours sur 2 valeurs suédoises BEIJER ALMA (+187bps) et RAYSEARCH (+144bps), soutenues par des résultats bien supérieurs aux attentes et des perspectives revues en hausse. Enfin, CAREL (+114bps), fournisseur des systèmes de contrôle pour les systèmes HVAC, notamment à destination des data center renoue avec une croissance organique forte en 2025, qui devrait se maintenir en 2026.

### Dans cet environnement, l'équipe de gestion a procédé à plusieurs mouvements au cours de l'année :

Nos lignes en SURGICAL SCIENCE, TREATT et HEXAGON COMPOSITES ont été sorties, les cas d'investissement ayant été remis en cause.

Nous avons également soldé nos positions en BIOTAGE et LINDAB suite à une dégradation du momentum opérationnel.

Nous avons apporté nos titres dans le cadre des OPAs d'ESKER et NEXUS.

A l'inverse, nous avons initié des lignes en :

- HMS NETWORKS, société suédoise sur le marché de l'automatisation,
  - SARANTIS, société grecque dans les produits de consommation de base,
  - ALTEN après la violente chute du cours au T3 qui a ramené la valorisation sur des plus bas historiques en dépit de résultats de bas de cycle
- >PFISTERER, spécialiste des composants et connecteurs intégrés aux réseaux électriques, qui bénéficiera des tendances d'électrification et du renouvellement du réseau  
>NKT, câblier danois, spécialisé sur les câbles très hautes tension avec une part de marché mondiale proche de 30%. Ce marché connaît une très forte croissance portée par les trends d'électrification et les besoins d'investissements colossaux pour moderniser les infrastructures de réseau en Europe. NKT dispose de près de 10 ans de visibilité et réalise les investissements pour doubler ses capacités de production à horizon fin 2027  
>SOL, nous avons initié une position sur cette société familiale italienne, leader dans les gaz industriels et médicaux

*>INFICON, fournisseur de capteurs et de logiciels de contrôle pour divers processus industriels, sa compétence principale étant la mesure et le contrôle des molécules de gaz. La société détient des positions de leader notamment sur le marché des semi-conducteurs. Nous avons profité d'un drawdown important du titre pour initier une ligne sur des niveaux de valorisation attractifs.*

*Nous restons confiants sur l'année 2026 : Les signes d'embellie sur la macroéconomie en Europe, les perspectives de politiques fiscales et monétaires accommodantes et une inflation sous contrôle devraient continuer à porter la performance des marchés. La principale incertitude reste liée à l'évolution des taux longs, mais les croissances des bénéficiaires devraient montrer une accélération par rapport à l'an dernier (le consensus attend ainsi une croissance des EPS de 11,6%% sur les marchés Européens (STOXX Europe 600) en 2026 vs -0,4% en 2025).*

*La thématique de l'élargissement du leadership ("broadening") est aussi à l'ordre du jour et devrait permettre d'assister à une performance plus équilibrée, par taille de capitalisation, par style et par secteur.*

*Le fonds en début d'année 2026 présente donc un profil sectoriel plus équilibré avec des perspectives de croissance bénéficiaires solides (+14% attendu en 2026, vs +12% pour notre indice de référence) et des valorisations raisonnables.*

### **Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le fonds a réalisé une performance de 3,60% sur 12 mois, contre 19,27%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement d'Entreprise

## UFF EPARGNE TREMPLIN PME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025  
Fonds Commun de Placement d'Entreprise  
UFF EPARGNE TREMPLIN PME  
32, avenue d'Iéna - 75116 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement d'Entreprise UFF EPARGNE TREMLIN PME**

32, avenue d'Iéna - 75116 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF EPARGNE TREMLIN PME constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Amaury Couplez  
Associé

# UFF EPARGNE TREMLIN PME

**COMPTES ANNUELS**  
**31/12/2025**

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Titres financiers</b>   |                      |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé           | 0,00                 | 0,00                 |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé       | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé     | 0,00                 | 0,00                 |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé       | 0,00                 | 0,00                 |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Titres de créances (D)</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé            | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé        | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>   | <b>11 695 983,64</b> | <b>10 965 140,95</b> |
| OPCVM  | 11 695 983,64        | 10 965 140,95        |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres OPC et fonds d'investissements  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Dépôts (F)</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Instrument financiers à terme (G)</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   | 0,00                 | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie  | 0,00                 | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres financiers empruntés  | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres financiers donnés en pension  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Prêts (I) (*)</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>   | <b>11 695 983,64</b> | <b>10 965 140,95</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>   | <b>52 505,47</b>     | <b>0,00</b>          |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>50 908,69</b>     | <b>10 941,14</b>     |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>  | <b>103 414,16</b>    | <b>10 941,14</b>     |
| <b>Total de l'actif I+II</b>   | <b>11 799 397,80</b> | <b>10 976 082,09</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| <b>Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR</b>                   | <b>31/12/2025</b>    | <b>31/12/2024</b>    |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                      |                      |
| Capital  | 11 338 682,06        | 10 225 377,48        |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 0,00                 | 0,00                 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00                 | 0,00                 |
| Résultat net de l'exercice                                 | 408 629,79           | 740 431,30           |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>11 747 311,85</b> | <b>10 965 808,78</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>11 747 311,85</b> | <b>10 965 808,78</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                      |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Opérations de cession sur instruments financiers           | 0,00                 | 0,00                 |
| Opérations temporaires sur titres financiers               | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                      |                      |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 52 085,95            | 10 273,31            |
| Concours bancaires   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>52 085,95</b>     | <b>10 273,31</b>     |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>11 799 397,80</b> | <b>10 976 082,09</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025         | 31/12/2024         |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>  |                    |                    |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>  |                    |                    |
| Produits sur actions  | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur obligations  | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur titres de créances   | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur parts d'OPC  | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur instruments financiers à terme   | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur opérations temporaires sur titres  | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur prêts et créances  | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles   | 0,00               | 0,00               |
| Autres produits financiers  | 274,57             | 474,96             |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>274,57</b>      | <b>474,96</b>      |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>   |                    |                    |
| Charges sur opérations financières  | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur instruments financiers à terme  | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur opérations temporaires sur titres   | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur emprunts  | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles  | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur passifs de financement  | 0,00               | 0,00               |
| Autres charges financières  | 0,00               | -27,02             |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>  | <b>0,00</b>        | <b>-27,02</b>      |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>  | <b>274,57</b>      | <b>447,94</b>      |
| <b>Autres produits :</b>  |                    |                    |
| Frais pris en charge par l'entreprise   | 0,00               | 0,00               |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      | 0,00               | 0,00               |
| Versements en garantie de capital ou de performance   | 0,00               | 0,00               |
| Autres produits   | 0,00               | 0,00               |
| <b>Autres charges :</b>   |                    |                    |
| Frais de gestion de la société de gestion   | -112 032,08        | -100 583,01        |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 | 0,00               | 0,00               |
| Impôts et taxes   | 0,00               | 0,00               |
| Autres charges  | 0,00               | 0,00               |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-112 032,08</b> | <b>-100 583,01</b> |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>-111 757,51</b> | <b>-100 135,07</b> |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>-2 676,14</b>   | <b>-6 622,65</b>   |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>  | <b>-114 433,65</b> | <b>-106 757,72</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                    |                    |
| Plus ou moins-values réalisées  | 58 713,42          | 52 494,59          |
| Frais de transactions externes et frais de cession  | -588,00            | -540,00            |
| Frais de recherche  | 0,00               | 0,00               |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               | 0,00               | 0,00               |
| Indemnités d'assurance perçues  | 0,00               | 0,00               |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   | 0,00               | 0,00               |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>58 125,42</b>   | <b>51 954,59</b>   |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>1 591,44</b>    | <b>3 875,99</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>59 716,86</b>   | <b>55 830,58</b>   |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025        | 31/12/2024        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                   |                   |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 451 122,07        | 719 238,73        |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises   | 0,00              | 0,00              |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      | 0,00              | 0,00              |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       | 0,00              | 0,00              |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>451 122,07</b> | <b>719 238,73</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>12 224,51</b>  | <b>72 119,71</b>  |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>   | <b>463 346,58</b> | <b>791 358,44</b> |
| <b>Acomptes :</b>   |                   |                   |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)   | 0,00              | 0,00              |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>  | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>   | <b>408 629,79</b> | <b>740 431,30</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE sont identiques à ceux du fonds maître. En revanche la performance du FCPE « UFF EPARGNE TREMLIN PME » pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

L'investissement est exclusivement réalisé au travers de l'OPCVM maître « TREMLIN PME M ». Le FCPE peut cependant détenir accessoirement des liquidités et /ou recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

|   | <b>31/12/2021</b> | <b>30/12/2022</b> | <b>29/12/2023</b> | <b>31/12/2024</b> | <b>31/12/2025</b> |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Actif net en EUR  | 7 905 878,17      | 8 208 783,85      | 9 472 358,23      | 10 965 808,78     | 11 747 311,85     |
| Nombre de titres  | 44 048,9513       | 60 230,8842       | 66 672,7767       | 71 973,0467       | 74 420,3690       |
| Valeur liquidative unitaire                             | 179,479           | 136,288           | 142,072           | 152,359           | 157,850           |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,94              | 0,10              | -0,24             | 0,77              | 0,80              |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | -1,69             | -1,41             | -1,30             | -1,48             | -1,53             |

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

|   | Frais facturés au FCPE  | Assiette                           | Taux barème   | Prise en charge FCPE/Entreprise |
|---|---|------------------------------------|---|---------------------------------|
| 1 | Frais de gestion et Frais de gestion externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net                          | 1 % TTC maximum   | FCPE                            |
| 2 | Frais de gestion indirects maximum  | Actif net                          | Cf Tableau ci-dessous relatif aux frais du fonds maître | FCPE                            |
| 3 | Commissions de mouvement  | Prélèvement sur chaque transaction | Néant   | FCPE                            |
| 4 | Commission de surperformance  | Actif net                          | Néant   | FCPE                            |

Frais de fonctionnement et commissions du fonds maître TREMLIN PME M:

| Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats | Assiette                             | Taux barème |
|---|--------------------------------------|-------------|
| Commission de souscription non acquise à l'OPCVM                                    | valeur liquidative / nombre de parts | 5% maximum  |
| Commission de souscription acquise à l'OPCVM  | Néant                                | Néant       |
| Commission de rachat non acquise à l'OPCVM  | valeur liquidative / nombre de parts | Néant       |
| Commission de rachat acquise à l'OPCVM  | Néant                                | Néant       |

|   | Frais facturés à l'OPCVM                                  | Assiette                                       | Taux barème   |
|---|---|--|---|
| 1 | Frais de gestion  | Actif net                                      | 1,25% maximum   |
| 2 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net                                      | (1)   |
| 3 | Commissions de mouvement                                  | Le dépositaire (pour le traitement des ordres) | Prélèvement sur chaque transaction<br>De 18,24 euros TTC à 35,88 euros TTC        |
|   |   | La société de gestion                          | Prélèvement sur chaque transaction<br>Actions : 0,40 % TTC<br>Obligations : Néant |
| 4 | Commission de surperformance                              | Actif net                                      | Néant   |

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'informations clé pour l'investisseur

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts. De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 550,00 euros HT, ils sont pris en charge par le fonds.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>       | <b>Affectation des revenus nets</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|----------------------|-------------------------------------|--|
| Part UFF EPARGNE PME | Capitalisation                      | Capitalisation   |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>   | <b>10 965 808,78</b> | <b>9 472 358,23</b>  |
| <b>Flux de l'exercice :</b>  |                      |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 2 612 537,92         | 3 016 279,34         |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -2 228 524,83        | -2 193 887,04        |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | -111 757,51          | -100 135,07          |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 58 125,42            | 51 954,59            |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 451 122,07           | 719 238,73           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            | 0,00                 | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   | 0,00                 | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    | 0,00                 | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          | 0,00                 | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00                 | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres éléments  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>11 747 311,85</b> | <b>10 965 808,78</b> |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|   | En parts     | En montant    |
|---|--------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 16 891,4277  | 2 612 537,92  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -14 444,1054 | -2 228 524,83 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 2 447,3223   | 384 013,09    |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 74 420,3690  |               |

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

|   | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

| Libellé de la part<br>Code ISIN | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|---------------------------------|---------------------------------|---|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| UFF EPARGNE PME<br>QS0009116367 | Capitalisation                  | Capitalisation  | EUR                  | 11 747 311,85      | 74 420,3690        | 157,850               |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |               |               |               |               |
|--|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
|  |                   | Pays 1<br>+/-                                       | Pays 2<br>+/- | Pays 3<br>+/- | Pays 4<br>+/- | Pays 5<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |   |               |               |               |               |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00              | 0,00  | 0,00          | 0,00          | 0,00          | 0,00          |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00  | 0,00          | 0,00          | 0,00          | 0,00          |
| <b>Passif</b>                                    |                   |   |               |               |               |               |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00              | 0,00  | 0,00          | 0,00          | 0,00          | 0,00          |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00  | 0,00          | 0,00          | 0,00          | 0,00          |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |   |               |               |               |               |
| Futures  | 0,00              | NA  | NA            | NA            | NA            | NA            |
| Options  | 0,00              | NA  | NA            | NA            | NA            | NA            |
| Swaps  | 0,00              | NA  | NA            | NA            | NA            | NA            |
| Autres instruments financiers                    | 0,00              | NA  | NA            | NA            | NA            | NA            |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b>       |   |               |               |               |               |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |             |             | Décomposition par niveau de deltas |             |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
|                                   |                   | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans  | > 5 ans     | <= 0,6                             | 0,6<X<=1    |
| <b>Total</b>                      | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>                                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                   |                    |   |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
|  |                   | Taux fixe<br>+/-                             | Taux variable ou révisable<br>+/- | Taux indexé<br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |  |                                   |                    |   |
| Dépôts   | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Obligations                                      | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Titres de créances                               | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Comptes financiers                               | 50,91             | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 50,91                                     |
| <b>Passif</b>                                    |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Emprunts   | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Comptes financiers                               | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |  |                                   |                    |   |
| Futures  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Options  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Swaps  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Autres instruments financiers                    | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| <b>Total</b>                                     |                   | <b>0,00</b>                                  | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>        | <b>50,91</b>                              |

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois] | ]3 - 6 mois] | ]6 - 12 mois] | ]1 - 3 ans] | ]3 - 5 ans] | ]5 - 10 ans] | >10 ans]    |
|--|--------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
|  | (*)          | (*)          | (*)           | (*)         | (*)         | (*)          | (*)         |
|  | +/-          | +/-          | +/-           | +/-         | +/-         | +/-          | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |              |              |               |             |             |              |             |
| Dépôts   | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Obligations                                      | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 50,91        | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |              |              |               |             |             |              |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Emprunts   | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |              |              |               |             |             |              |             |
| Futures  | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Options  | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Swaps  | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Autres instruments                               | 0,00         | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>50,91</b> | <b>0,00</b>  | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>  | <b>0,00</b> |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1    | Devise 2    | Devise 3    | Devise 4    | Devise N    |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|  | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |             |             |             |             |             |
| Dépôts   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Créances   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |             |             |             |             |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Emprunts   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Dettes   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |             |             |             |             |             |
| Devises à recevoir                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Devises à livrer                                 | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Futures options swaps                            | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Autres opérations                                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés   |
|--|---------------|-------------------|-------------|
|  | +/-           | +/-               | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |               |                   |             |
| Obligations convertibles en actions              | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |               |                   |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |                   |             |
| Dérivés de crédits                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)   | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b><br>Dépôts<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension<br>Créances représentatives de titres donnés en garantie<br>Créances représentatives de titres financiers prêtés<br>Titres financiers empruntés<br>Titres reçus en garantie<br>Titres financiers donnés en pension<br>Créances<br>Collatéral espèces<br>Dépôt de garantie espèces versé<br><b>Opérations figurant au passif du bilan</b><br>Dettes représentatives des titres donnés en pension<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Dettes<br>Collatéral espèces |  |  |

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN    | Dénomination de l'OPC | Société de gestion           | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|-----------------------|------------------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0011654946 | TREMLIN PME M         | LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER | Actions Euro                                  | France                         | EUR                     | 11 695 983,64           |
| <b>Total</b> |                       |                              |   |                                |                         | <b>11 695 983,64</b>    |

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|   | Nature de débit/crédit   | 31/12/2025       |
|---|--------------------------|------------------|
| <b>Créances</b>                         |                          |                  |
|   | Souscriptions à recevoir | 52 505,47        |
| <b>Total des créances</b>               |                          | <b>52 505,47</b> |
| <b>Dettes</b>                           |                          |                  |
|   | Rachats à payer          | 40 743,77        |
|   | Frais de gestion fixe    | 11 342,18        |
| <b>Total des dettes</b>                 |                          | <b>52 085,95</b> |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                          | <b>419,52</b>    |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                       | 31/12/2025 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie               | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                | 112 032,08 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion    | 0,00       |

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)  | 31/12/2025  |
|---|-------------|
| Garanties reçues  | 0,00        |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00        |
| Garanties données   | 0,00        |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00        |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  | 0,00        |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 | 0,00        |
| Autres engagements hors bilan   | 0,00        |
| <b>Total</b>  | <b>0,00</b> |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/12/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

**D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

|                                   | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025  |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions                           |           |         | 0,00        |
| Obligations                       |           |         | 0,00        |
| TCN                               |           |         | 0,00        |
| OPC                               |           |         | 0,00        |
| Instruments financiers à terme    |           |         | 0,00        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         | <b>0,00</b> |

**D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables****D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025         | 31/12/2024         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>-114 433,65</b> | <b>-106 757,72</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          | 0,00               | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>-114 433,65</b> | <b>-106 757,72</b> |
| Report à nouveau   | 0,00               | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>-114 433,65</b> | <b>-106 757,72</b> |

**Part UFF EPARGNE PME**

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2025         | 31/12/2024         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>-114 433,65</b> | <b>-106 757,72</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00               | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>-114 433,65</b> | <b>-106 757,72</b> |
| Report à nouveau   | 0,00               | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>-114 433,65</b> | <b>-106 757,72</b> |
| <b>Affectation :</b>   |                    |                    |
| Distribution   | 0,00               | 0,00               |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation   | -114 433,65        | -106 757,72        |
| <b>Total</b>   | <b>-114 433,65</b> | <b>-106 757,72</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                    |                    |
| Montant unitaire   | 0,00               | 0,00               |
| Crédits d'impôt totaux   | 0,00               | 0,00               |
| Crédits d'impôt unitaires  | 0,00               | 0,00               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                    |                    |
| Nombre de parts  | 0,00               | 0,00               |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00               | 0,00               |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00               | 0,00               |

**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

| <b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b> | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                       | <b>59 716,86</b>  | <b>55 830,58</b>  |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice                | 0,00              | 0,00              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>  | <b>59 716,86</b>  | <b>55 830,58</b>  |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                                | 0,00              | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                          | <b>59 716,86</b>  | <b>55 830,58</b>  |

**Part UFF EPARGNE PME**

| <b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b> | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                       | <b>59 716,86</b>  | <b>55 830,58</b>  |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)            | 0,00              | 0,00              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                                     | <b>59 716,86</b>  | <b>55 830,58</b>  |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                                | 0,00              | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                          | <b>59 716,86</b>  | <b>55 830,58</b>  |
| <b>Affectation :</b>   |                   |                   |
| Distribution   | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                       | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation   | 59 716,86         | 55 830,58         |
| <b>Total</b>   | <b>59 716,86</b>  | <b>55 830,58</b>  |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>  |                   |                   |
| Acomptes unitaires versés  | 0,00              | 0,00              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>                 |                   |                   |
| Nombre de parts  | 0,00              | 0,00              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                              | 0,00              | 0,00              |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>TITRES D'OPC</b>                                |        |                     | <b>11 695 983,64</b> | <b>99,56</b> |
| <b>OPCVM</b>                                       |        |                     | <b>11 695 983,64</b> | <b>99,56</b> |
| <b>Gestion collective</b>                          |        |                     | <b>11 695 983,64</b> | <b>99,56</b> |
| TREMLIN PME M                                      | EUR    | 46 090,73           | 11 695 983,64        | 99,56        |
| <b>Total</b>                                       |        |                     | <b>11 695 983,64</b> | <b>99,56</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |             | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                             | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts**

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change**

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit**

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

|  | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 11 695 983,64                      |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - taux  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - change  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - crédit  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            | 0,00                               |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00                               |
| Autres actifs (+)  | 103 414,16                         |
| Autres passifs (-)   | -52 085,95                         |
| Passifs de financement (-)   | 0,00                               |
| <b>Total = actif net</b>   | <b>11 747 311,85</b>               |

| Libellé de la part   | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|----------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part UFF EPARGNE PME | EUR               | 74 420,3690     | 157,850            |

# Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:

UFF Epargne Tremplin PME

Identifiant d'entité juridique:

990000116369

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales identiques au fonds maître Tremplin PME M

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 42.1% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR.

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| Pourcentage d'investissement durable | 42.1% |
|--------------------------------------|-------|

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

*Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.*

*Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :*

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

*A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).*

*En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.*

*Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :*

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
  - Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
  - Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
- Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.*

*La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :*

*Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :*

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

*Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :*

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :
- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

*Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

*Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :*

- *Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »*
- *L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».*
- *L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.*

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

*Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.*

*Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.*

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

*Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :*

- *La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.*
- *La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.*

*Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».*

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

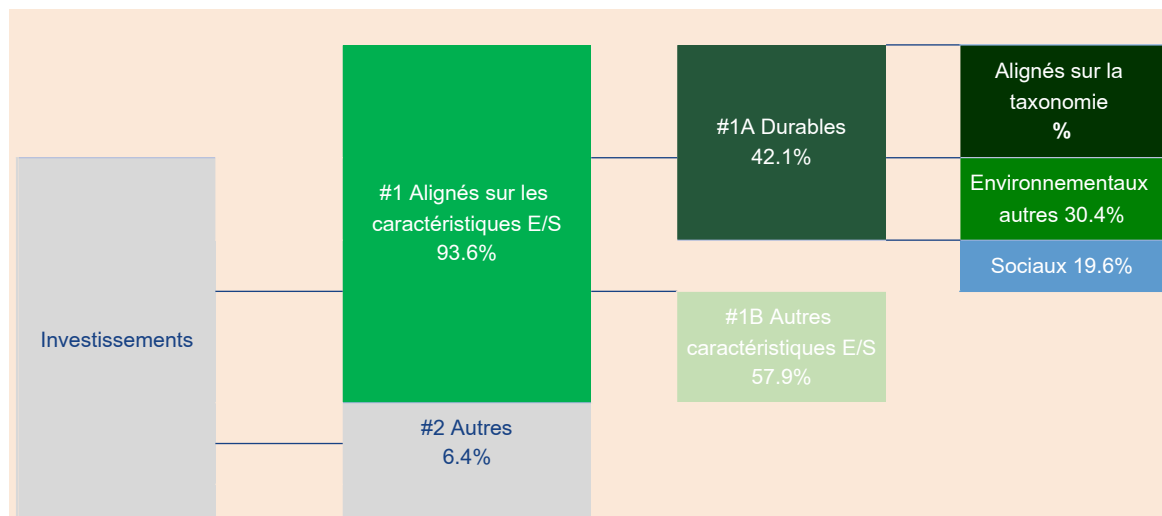
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

| Investissements les plus importants au 31/12/2025 | Secteurs économiques          | % d'actifs | Pays        |
|---|-------------------------------|------------|-------------|
| VIRBAC  | Soins de santé                | 4.0%       | France      |
| MUNTERS   | Industrie                     | 3.9%       | Suède       |
| ID LOGISTICS                                      | Industrie                     | 3.8%       | France      |
| RAYSEARCH LABORATORIES                            | Soins de santé                | 3.6%       | Suède       |
| SOL   | Matériaux                     | 3.3%       | Italie      |
| PORVAIR   | Industrie                     | 3.3%       | Royaume-Uni |
| ROBERTET  | Matériaux                     | 3.3%       | France      |
| CAREL INDUSTRIES                                  | Industrie                     | 3.3%       | Italie      |
| BEIJER ALMA                                       | Industrie                     | 3.2%       | Suède       |
| VIMIAN  | Soins de santé                | 3.2%       | Suède       |
| BUFAB   | Industrie                     | 3.1%       | Suède       |
| INFICON   | Technologies de l'information | 3.0%       | Suisse      |
| LBPAM   | Services financiers           | 2.9%       | France      |
| LECTRA  | Technologies de l'information | 2.9%       | France      |
| WAVESTONE   | Technologies de l'information | 2.9%       | France      |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

### ○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs                       | Poids en % |
|--------------------------------|------------|
| Consommation discrétionnaire   | 2.1%       |
| Energie                        | 0.0%       |
| Etat                           | 0.0%       |
| Immobilier                     | 0.0%       |
| Industrie                      | 33.9%      |
| Matériaux                      | 6.6%       |
| Produits de première nécessité | 0.9%       |
| Produits financiers            | 2.9%       |
| Services collectifs            | 0.0%       |
| Services de communication      | 1.2%       |
| Soins de santé                 | 17.8%      |
| Technologies de l'information  | 33.9%      |

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

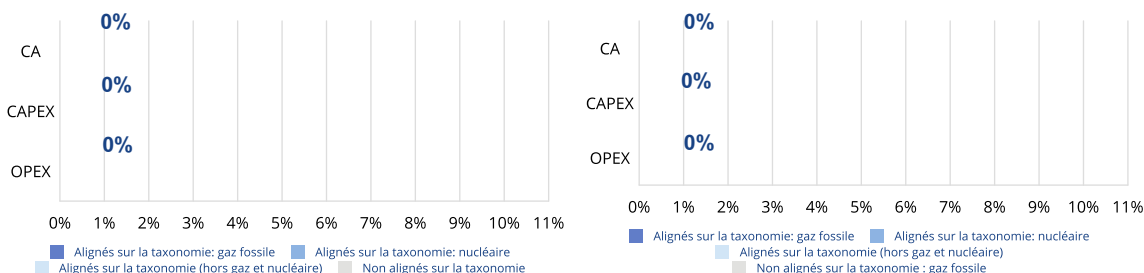
Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

Non applicable.



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

30.4%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



## Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

19.6%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

*La catégorie "Autres", qui a représenté 6.4% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :*

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

*Non applicable.*



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

*Non applicable.*

**En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

*Non applicable.*

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

*Non applicable.*

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

*Non applicable*

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

*Non applicable*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**FCP de droit français**

**TREPLIN PME M**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER**  
**Dépositaire : Caceis Bank**  
**Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars**

LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER - 53, avenue d'Iéna - 75116 - Paris

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1. Changements intéressant l'OPC            | 3  |
| 2. Rapport de gestion                       | 4  |
| 3. Informations réglementaires              | 7  |
| 4. Certification du Commissaire aux Comptes | 12 |
| 5. Comptes de l'exercice                    | 17 |
| 6. Annexe(s)                                | 44 |
| Caractéristiques de l'OPC                   | 45 |
| Information SFDR                            | 48 |

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

**20.05.2025 :**

- **Ajustement de l'approche extra-financière du fonds avec le passage en socle ESG :**
  - Couverture des titres ayant fait l'objet d'une analyse extra financière : 75%
  - Score GREaT moyen > Score GREaT de l'univers d'investissement
  - Pas d'engagement sur un minimum d'investissement durable
  - Prise en compte des PAI

**06.06.2025 :**

- Suppression de la contrainte suivante : « *investi en actions européennes dont minimum de 30% de valeurs françaises* »

- Ajout d'une précision concernant la note G :

« *Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.* »

**18.12.2025 :**

- **Modification de la structure tarifaire du fonds maître et donc du fonds nourricier**
  - *Evolution de la structure de frais par la distinction des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et autres services.*
  - *Suppression des commissions de mouvement*

## 2. RAPPORT DE GESTION

### Commentaire de gestion :

Les marchés terminent l'année en nette hausse (Stoxx 600 en hausse de 16,7% sur l'année) portés par une conjonction de facteurs macroéconomiques et géopolitiques favorables. L'exercice 2025 aura été toutefois marqué par une forte volatilité :

Après un premier trimestre solide, les déclarations de Donald Trump sur les droits de douane ont entraîné une forte correction des marchés ainsi qu'une chute importante du dollar (-13% vs l'euro). Malgré l'incertitude géopolitique, les marchés se sont rapidement redressés soutenus par les politiques accommodantes des banques centrales (baisse de 100bps de la BCE et de 75bps de la Fed), les annonces d'un plan de relance budgétaire de grande ampleur en Allemagne et des résultats d'entreprises solides. En fin d'année, une résurgence de la volatilité a été engendrée par des interrogations sur la rentabilité des investissements massifs dans le secteur de l'intelligence artificielle.

Dans l'ensemble, la quasi-totalité des secteurs du Stoxx 600 sont en hausse mais les secteurs cycliques surperforment très largement le marché : en tête, nous retrouvons les Banques (+67%) portées par la pentification de la courbe des taux et des perspectives macroéconomiques favorables impliquant une bonne orientation de la marge nette d'intérêts. Ensuite, les Ressources de Base (+28%) ont tiré parti du rallye des métaux précieux, notamment de l'Or (+65%) et de l'argent (+148%). Enfin, les Utilities (+28%) ont surperformé, portées par la demande croissante en électricité liée au développement des datacenters.

A l'inverse, trois secteurs terminent le trimestre dans le rouge : Les Médias (-15%) souffrent des craintes de disruption par l'IA ; La Chimie (-7%) et l'Auto (-5%) souffrent toujours d'un momentum fortement dégradé et d'une concurrence accrue des acteurs chinois.

Les secteurs de la tech et de la pharma sont en territoire positif (+3%) et (+4,5%) respectivement, mais sous-performent largement les indices.

Les petites et moyennes valeurs finissent l'année plus ou moins en ligne avec les indices large cap. Elles ont profité à partir du mois de mars des annonces sur les plans de relance en Allemagne et de leur exposition domestique dans un contexte de guerre commerciale, mais le second semestre a été plus compliqué avec le rebond des taux longs et des indicateurs macroéconomiques un peu moins bien orientés. Tremplin PME M, pénalisé par son biais de style et de taille progresse de 4,4% sur la période du 31/12/2024 au 31/12/2025, contre une progression de +19,3% pour son indice de référence.

Plusieurs facteurs expliquent la sous-performance :

- La très nette surperformance du style Value : MSCI Europe Small Value +21,9% vs MSCI Europe Small Growth +11%
- Des biais sectoriels importants et notamment notre quasi-absence d'exposition au secteur Finance qui pénalise la performance relative à hauteur de 609bp.
- Les biais de taille : Tremplin PME M est majoritairement investi sur des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 3 milliards (85%) alors que notre indice est majoritairement (54%) sur des capitalisations supérieures à 3 milliards. Or la performance de notre indice a été portée à hauteur de 92% par les capitalisations supérieures à 3 milliards d'€ : BANKINTER (6,8mrds€), BAWAG (6,3mrds€), BCP (7mrds€), RAIFFEISEN BANK (6,5mrds€), SWISSQUOTE (5,6mrds€), ITALGAS (4,4mrds€).
- Le stock picking a également été pénalisant pour le fonds : Au sein du portefeuille, plusieurs titres ont fortement pesé sur la performance : > SURGICAL SCIENCE (-210bps) est le principal détracteur du fonds sur la période : cette société suédoise, leader mondial des logiciels de la simulation pour les robots chirurgicaux a perdu son contrat exclusif avec son client principal INTUITIVE SURGICAL.  
> HEXAGON COMPOSITES (-155bps) a été impacté par les changements de régulation sur les camions fonctionnant au gaz naturel suite à l'élection de Trump et l'effondrement du marché des camions aux États-Unis.  
> TREATT (-147bps), cet ingrédientiste anglais fait face à une flambée du cours d'une de ses matières premières et à des décalages dans le lancement de nouveaux produits.

Ces contributions ne sont que partiellement compensées par les performances solides de plusieurs valeurs : > Nos titres exposés à la thématique Défense, bénéficient d'un environnement favorable et d'un flux d'actualités positif ces derniers mois (réarmement progressif des États dans un contexte géopolitique tendu, plan de relance allemand) : EXOSENS (+324bps) et KITRON (+221bps).

> la thématique « électrification » a aussi été particulièrement porteuse bénéficiant à PFISTERER (+142bps), ainsi qu'au câblier NKT (+79bps), leader mondial sur les câbles très haute tension. On notera également l'excellent parcours sur 2 valeurs suédoises BEIJER ALMA (+187bps) et RAYSEARCH (+144bps), soutenues par des résultats bien supérieurs aux attentes et des perspectives revues en hausse. Enfin, CAREL (+114bps), fournisseur des systèmes de contrôle pour les systèmes HVAC, notamment à destination des data center renoue avec une croissance organique forte en 2025, qui devrait se maintenir en 2026.

Dans cet environnement, l'équipe de gestion a procédé à plusieurs mouvements au cours de l'année : Nos lignes en SURGICAL SCIENCE, TREATT et HEXAGON COMPOSITES ont été sorties, les cas d'investissement ayant été remis en cause.

Nous avons également soldé nos positions en BIOTAGE et LINDAB suite à une dégradation du momentum opérationnel.

Nous avons apporté nos titres dans le cadre des OPAs d'ESKER et NEXUS.

A l'inverse, nous avons initié des lignes en :

> HMS NETWORKS, société suédoise sur le marché de l'automatisation,

> SARANTIS, société grecque dans les produits de consommation de base,

>ALTEN après la violente chute du cours au T3 qui a ramené la valorisation sur des plus bas historiques en dépit de résultats de bas de cycle

>PFISTERER, spécialiste des composants et connecteurs intégrés aux réseaux électriques, qui bénéficiera des tendances d'électrification et du renouvellement du réseau

>NKT, câblier danois, spécialisé sur les câbles très hautes tension avec une part de marché mondiale proche de 30%. Ce marché connaît une très forte croissance portée par les trends d'électrification et les besoins d'investissements colossaux pour moderniser les infrastructures de réseau en Europe. NKT dispose de près de 10 ans de visibilité et réalise les investissements pour doubler ses capacités de production à horizon fin 2027

>SOL, nous avons initié une position sur cette société familiale italienne, leader dans les gaz industriels et médicaux

>INFICON, fournisseur de capteurs et de logiciels de contrôle pour divers processus industriels, sa compétence principale étant la mesure et le contrôle des molécules de gaz. La société détient des positions de leader notamment sur le marché des semiconducteurs. Nous avons profité d'un drawdown important du titre pour initier une ligne sur des niveaux de valorisation attractifs.

Nous restons confiants sur l'année 2026 : Les signes d'embellie sur la macroéconomie en Europe, les perspectives de politiques fiscales et monétaires accommodantes et une inflation sous contrôle devraient continuer à porter la performance des marchés. La principale incertitude reste liée à l'évolution des taux longs, mais les croissances des bénéficiaires devraient montrer une accélération par rapport à l'an dernier (le consensus attend ainsi une croissance des EPS de 11,6%% sur les marchés Européens (STOXX Europe 600) en 2026 vs -0,4% en 2025).

La thématique de l'élargissement du leadership ("broadening") est aussi à l'ordre du jour et devrait permettre d'assister à une performance plus équilibrée, par taille de capitalisation, par style et par secteur.

Le fonds en ce début d'année présente donc un profil sectoriel plus équilibré avec des perspectives de croissance bénéficiaires solides (+14% attendu en 2026, vs +12% pour notre indice de référence) et des valorisations raisonnables.

### Performances parts vs Indice

| Libelle de la part | Code ISIN Part | Performance de la part | Performance de l'Indice |
|--------------------|----------------|------------------------|-------------------------|
| Tremplin PME M     | FR0011654946   | 4,34%                  | 19,27%                  |

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                     | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|----------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                            | Acquisitions                          | Cessions     |
| EXOSENS SAS                | 885 252,43                            | 2 527 071,76 |
| RAYSEARCH LABORATORIES AB  | 686 532,86                            | 2 186 497,57 |
| LBPAM PEA 3 MOIS I         | 1 999 924,08                          | 689 528,07   |
| NEXUS AG - BEARER SHS      |                                       | 2 094 610,00 |
| MUNTERS GROUP AB           | 1 369 050,70                          | 448 033,85   |
| VIDRALA SA                 | 154 569,52                            | 1 650 550,10 |
| VIRBAC SA                  | 243 596,00                            | 1 328 275,93 |
| KITRON ASA                 |                                       | 1 535 767,79 |
| STORYTEL AB                | 754 812,81                            | 725 817,67   |
| SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB | 1 049 093,40                          | 335 632,40   |

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 40 969,15

- o Change à terme : 40 969,15
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
|                                | BNP PARIBAS SECURITIES             |

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

| Types d'instruments   | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*) |                                   |
| <b>Total</b>  |                                   |
| <b>Instruments financiers dérivés</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces     |                                   |
| <b>Total</b>  |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

| Revenus et frais opérationnels   | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus  |                                   |
| <b>Total des revenus</b>   |                                   |
| . Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais |                                   |
| <b>Total des frais</b>   |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPC.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPC sur le site internet de la société de gestion.

### **PRESENTATION DE NOTRE POLITIQUE GENERALE**

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **POLITIQUE ESG**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8**

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

### **POLITIQUE DE VOTE**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

## **RISQUE GLOBAL**

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPC selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 89.93%.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

## **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

**Données décembre 2025 :**

|                    | <b>2025 Number Fixed</b> | <b>2025 Total Fixed</b>                             | <b>2025 Total Bonus<br/>(paid in 2026)</b> | <b>Number Deferred</b> | <b>Total Deferred</b> |
|--------------------|--------------------------|---|--|------------------------|-----------------------|
| <b>Risk Taker</b>  | 49                       | 6 534 882   | 3 951 066                                  | 5                      | 732 067               |
| <b>Other</b>       | 116                      | 8 888 961   | 3 348 137                                  | 2                      | 312 500               |
| <b>Grand total</b> | 165                      | 15 423 843  | 7 299 203                                  | 7                      | 1 044 567             |
|                    |                          | <b>Annual gross not pro-<br/>rated for duration</b> |  |                        |                       |

**AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

53, avenue d'Iéna  
75116 Paris

## 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

## **FCP TREMPLIN PME M**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **FCP TREMPLIN PME M**

53, Avenue d'IENA

75116 PARIS

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP TREMPLIN PME M,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) TREMPLIN PME M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes


Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Gilles DUNAND-ROUX

Associé 30/4/2026

**Signé par :**  
  
B5268BF4D3E74AC...

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR                                | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       |                      |                      |
| <b>Titres financiers</b>  |                      |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>44 642 848,70</b> | <b>47 649 208,55</b> |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé                 | 44 642 848,70        | 45 569 560,05        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      | 2 079 648,50         |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  |                      |                      |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé                 |                      |                      |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      |                      |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    |                      |                      |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé                 |                      |                      |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      |                      |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   |                      |                      |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé                    |                      |                      |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               |                      |                      |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            | <b>1 346 221,47</b>  |                      |
| OPCVM   |                      |                      |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 1 346 221,47         |                      |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           |                      |                      |
| <b>Dépôts (F)</b>   |                      |                      |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       |                      |                      |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    |                      |                      |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  |                      |                      |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           |                      |                      |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            |                      |                      |
| Titres financiers empruntés                                     |                      |                      |
| Titres financiers donnés en pension                             |                      |                      |
| Autres opérations temporaires                                   |                      |                      |
| <b>Prêts (I) (*)</b>  |                      |                      |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              |                      |                      |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>45 989 070,17</b> | <b>47 649 208,55</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>697 153,43</b>    | <b>8 581,99</b>      |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>19 183,17</b>     | <b>3 316 893,22</b>  |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>716 336,60</b>    | <b>3 325 475,21</b>  |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>46 705 406,77</b> | <b>50 974 683,76</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR                          | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                      |                      |
| Capital  | 44 361 924,23        | 46 852 400,03        |
| Report à nouveau sur revenu net                            |                      |                      |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes |                      |                      |
| Résultat net de l'exercice                                 | 1 921 776,18         | 4 061 980,38         |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>46 283 700,41</b> | <b>50 914 380,41</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       |                      |                      |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>46 283 700,41</b> | <b>50 914 380,41</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                      |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          |                      |                      |
| Opérations de cession sur instruments financiers           |                      |                      |
| Opérations temporaires sur titres financiers               |                      |                      |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>128,06</b>        |                      |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    |                      |                      |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        |                      |                      |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>128,06</b>        |                      |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                      |                      |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 96 414,09            | 60 303,35            |
| Concours bancaires   | 325 164,21           |                      |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>421 578,30</b>    | <b>60 303,35</b>     |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>46 705 406,77</b> | <b>50 974 683,76</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>  |                     |                     |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>  |                     |                     |
| Produits sur actions  | 480 704,63          | 767 322,25          |
| Produits sur obligations  |                     |                     |
| Produits sur titres de créances   |                     |                     |
| Produits sur parts d'OPC  |                     |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme   |                     |                     |
| Produits sur opérations temporaires sur titres  |                     |                     |
| Produits sur prêts et créances  |                     |                     |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles   |                     |                     |
| Autres produits financiers  | 53 101,11           | 41 558,35           |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>533 805,74</b>   | <b>808 880,60</b>   |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>   |                     |                     |
| Charges sur opérations financières  |                     |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme  |                     |                     |
| Charges sur opérations temporaires sur titres   |                     |                     |
| Charges sur emprunts  |                     |                     |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles  |                     |                     |
| Charges sur passifs de financement  |                     |                     |
| Autres charges financières  | -497,36             |                     |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>  | <b>-497,36</b>      |                     |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>  | <b>533 308,38</b>   | <b>808 880,60</b>   |
| <b>Autres produits :</b>  |                     |                     |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      |                     |                     |
| Versements en garantie de capital ou de performance   |                     |                     |
| Autres produits   |                     |                     |
| <b>Autres charges :</b>   |                     |                     |
| Frais de gestion de la société de gestion   | -607 883,56         | -723 728,20         |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 |                     |                     |
| Impôts et taxes   |                     |                     |
| Autres charges  |                     | -565,11             |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-607 883,56</b>  | <b>-724 293,31</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>-74 575,18</b>   | <b>84 587,29</b>    |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>986,02</b>       | <b>-23 918,35</b>   |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>  | <b>-73 589,16</b>   | <b>60 668,94</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                     |                     |
| Plus ou moins-values réalisées  | 2 366 772,12        | 5 555 983,70        |
| Frais de transactions externes et frais de cession  | -298 792,86         | -205 360,10         |
| Frais de recherche  | -13 670,60          | -18 459,12          |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               |                     |                     |
| Indemnités d'assurance perçues  |                     |                     |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   |                     |                     |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>2 054 308,66</b> | <b>5 332 164,48</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>-314 377,27</b>  | <b>-455 632,93</b>  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                     |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 38 583,77           | -621 010,80         |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises  | 296,83              | 39,15               |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      |                     |                     |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       |                     |                     |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>38 880,60</b>    | <b>-620 971,65</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>216 553,35</b>   | <b>-254 248,46</b>  |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>   | <b>255 433,95</b>   | <b>-875 220,11</b>  |
| <b>Acomptes :</b>   |                     |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)   |                     |                     |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                |                     |                     |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      |                     |                     |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>  |                     |                     |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>   | <b>1 921 776,18</b> | <b>4 061 980,38</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

TREMLIN PME M est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et très petites capitalisations boursières.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

|   | 31/12/2021    | 30/12/2022    | 29/12/2023    | 31/12/2024    | 31/12/2025    |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR  | 79 917 327,12 | 61 534 458,98 | 60 117 749,61 | 50 914 380,41 | 46 283 700,41 |
| Nombre de titres  | 288 037,1705  | 291 168,9864  | 268 442,7906  | 209 208,1019  | 182 283,4290  |
| Valeur liquidative unitaire                             | 277,45        | 211,33        | 223,94        | 243,36        | 253,91        |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 47,92         | -12,70        | -9,46         | 23,30         | 9,54          |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | -0,94         | -0,54         | 1,23          | 0,28          | -0,40         |

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

## A – Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché. Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :
  - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
  - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.  
Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
  - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
  - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
  - Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
  - Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
  
- Les contrats :
  - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
  - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
  - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
  - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
  - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## B - Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :
  - Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  - Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
  - France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

| <b>Frais facturés à l'OPCVM</b>   | <b>Assiette</b>                                   |                                       | <b>Taux barème</b>                         |
|---|---|---------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière<br>Frais administratifs externes<br>à la société de gestion | Actif net   |                                       | Part : 1,25% TTC maximum                   |
| Frais de gestion indirects<br>maximum<br>(commissions et frais de                       | Actif net   |                                       | (1)  |
| Commissions de mouvement<br>(hors frais de courtage) :<br>Perçus par le dépositaire     | Le dépositaire (pour le<br>traitement des ordres) | Prélèvement sur<br>chaque transaction | De 18,24 euros TTC à 35,88<br>euros TTC    |
|   | La société de gestion                             |                                       | Actions : 0,40% TTC<br>Obligations : Néant |
| Commission de<br>surperformance   | Actif net   |                                       | Néant                                      |

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

## **Swing pricing**

Des ordres de souscription / rachat significatifs peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le fonds met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du fonds en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du fonds dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du fonds, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au fonds. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du fonds, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| Part(s)            | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------|------------------------------|---|
| Part TREMLIN PME M | Capitalisation               | Capitalisation  |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>   | <b>50 914 380,41</b> | <b>60 117 749,61</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>  |                      |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 1 480 172,48         | 2 816 398,91         |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -8 129 466,56        | -16 815 548,23       |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | -74 575,18           | 84 587,29            |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 2 054 308,66         | 5 332 164,48         |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 38 880,60            | -620 971,65          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            |                      |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   |                      |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    |                      |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          |                      |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes |                      |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  |                      |                      |
| Autres éléments  |                      |                      |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>46 283 700,41</b> | <b>50 914 380,41</b> |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|   | En parts     | En montant    |
|---|--------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 6 010,2907   | 1 480 172,48  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -32 934,9636 | -8 129 466,56 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -26 924,6729 | -6 649 294,08 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 182 283,4290 |               |

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|   | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|---------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| TREMLIN PME M<br>FR0011654946   | Capitalisation                  | Capitalisation  | EUR                     | 46 283 700,41      | 182 283,4290       | 253,91                |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |              |               |                  |                    |
|--|-------------------|---|--------------|---------------|------------------|--------------------|
|  |                   | Pays 1  | Pays 2       | Pays 3        | Pays 4           | Pays 5             |
|  |                   | FRANCE<br>+/-                                       | SUEDE<br>+/- | ITALIE<br>+/- | ALLEMAGNE<br>+/- | ROYAUME-UNI<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |   |              |               |                  |                    |
| Actions et valeurs assimilées                    | 44 642,85         | 12 489,83   | 12 466,49    | 4 070,43      | 3 758,08         | 2 650,51           |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |   |              |               |                  |                    |
| <b>Passif</b>                                    |                   |   |              |               |                  |                    |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                   |   |              |               |                  |                    |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |   |              |               |                  |                    |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |   |              |               |                  |                    |
| Futures  |                   | NA  | NA           | NA            | NA               | NA                 |
| Options  |                   | NA  | NA           | NA            | NA               | NA                 |
| Swaps  |                   | NA  | NA           | NA            | NA               | NA                 |
| Autres instruments financiers                    |                   | NA  | NA           | NA            | NA               | NA                 |
| <b>Total</b>                                     | <b>44 642,85</b>  |   |              |               |                  |                    |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |            |         | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------------|-------------------|--|------------|---------|------------------------------------|----------|
|                                   |                   | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
|                                   |                   |  |            |         |                                    |          |
| <b>Total</b>                      |                   |  |            |         |                                    |          |

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                   |                    |   |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
|  |                   | Taux fixe<br>+/-                             | Taux variable ou révisable<br>+/- | Taux indexé<br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |  |                                   |                    |   |
| Dépôts   |                   |  |                                   |                    |   |
| Obligations                                      |                   |  |                                   |                    |   |
| Titres de créances                               |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |  |                                   |                    |   |
| Comptes financiers                               | 19,18             |  |                                   |                    | 19,18                                     |
| <b>Passif</b>                                    |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |  |                                   |                    |   |
| Emprunts   |                   |  |                                   |                    |   |
| Comptes financiers                               | -325,16           |  |                                   |                    | -325,16                                   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |  |                                   |                    |   |
| Futures  | NA                |  |                                   |                    |   |
| Options  | NA                |  |                                   |                    |   |
| Swaps  | NA                |  |                                   |                    |   |
| Autres instruments financiers                    | NA                |  |                                   |                    |   |
| <b>Total</b>                                     |                   |  |                                   |                    | <b>-305,98</b>                            |

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]   | [3 - 6 mois] | [6 - 12 mois] | [1 - 3 ans] | [3 - 5 ans] | [5 - 10 ans] | >10 ans |
|--|----------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|---------|
|  | (*)            | (*)          | (*)           | (*)         | (*)         | (*)          | (*)     |
|  | +/-            | +/-          | +/-           | +/-         | +/-         | +/-          | +/-     |
| <b>Actif</b>                                     |                |              |               |             |             |              |         |
| Dépôts   |                |              |               |             |             |              |         |
| Obligations                                      |                |              |               |             |             |              |         |
| Titres de créances                               |                |              |               |             |             |              |         |
| Opérations temporaires sur titres                |                |              |               |             |             |              |         |
| Comptes financiers                               | 19,18          |              |               |             |             |              |         |
| <b>Passif</b>                                    |                |              |               |             |             |              |         |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                |              |               |             |             |              |         |
| Opérations temporaires sur titres                |                |              |               |             |             |              |         |
| Emprunts   |                |              |               |             |             |              |         |
| Comptes financiers                               | -325,16        |              |               |             |             |              |         |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                |              |               |             |             |              |         |
| Futures  |                |              |               |             |             |              |         |
| Options  |                |              |               |             |             |              |         |
| Swaps  |                |              |               |             |             |              |         |
| Autres instruments                               |                |              |               |             |             |              |         |
| <b>Total</b>                                     | <b>-305,98</b> |              |               |             |             |              |         |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1         | Devise 2        | Devise 3        | Devise 4        | Devise N        |
|--|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  | SEK              | GBP             | NOK             | CHF             | Autres devises  |
|  | +/-              | +/-             | +/-             | +/-             | +/-             |
| <b>Actif</b>                                     |                  |                 |                 |                 |                 |
| Dépôts   |                  |                 |                 |                 |                 |
| Actions et valeurs assimilées                    | 12 466,49        | 2 650,51        | 2 248,20        | 1 380,06        | 1 173,50        |
| Obligations et valeurs assimilées                |                  |                 |                 |                 |                 |
| Titres de créances                               |                  |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                  |                 |                 |                 |                 |
| Créances   |                  | 7,63            |                 |                 |                 |
| Comptes financiers                               | 13,48            | 5,70            |                 |                 |                 |
| <b>Passif</b>                                    |                  |                 |                 |                 |                 |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                  |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                  |                 |                 |                 |                 |
| Emprunts   |                  |                 |                 |                 |                 |
| Dettes   |                  |                 | -40,97          |                 |                 |
| Comptes financiers                               |                  |                 |                 |                 |                 |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                  |                 |                 |                 |                 |
| Devises à recevoir                               |                  |                 | 40,97           |                 |                 |
| Devises à livrer                                 |                  |                 |                 |                 |                 |
| Futures options swaps                            |                  |                 |                 |                 |                 |
| Autres opérations                                |                  |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total</b>                                     | <b>12 479,97</b> | <b>2 663,84</b> | <b>2 248,20</b> | <b>1 380,06</b> | <b>1 173,50</b> |

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-----------|
|  | +/-           | +/-               | +/-       |
| <b>Actif</b>                                     |               |                   |           |
| Obligations convertibles en actions              |               |                   |           |
| Obligations et valeurs assimilées                |               |                   |           |
| Titres de créances                               |               |                   |           |
| Opérations temporaires sur titres                |               |                   |           |
| <b>Passif</b>                                    |               |                   |           |
| Opérations de cession sur instruments financiers |               |                   |           |
| Opérations temporaires sur titres                |               |                   |           |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |                   |           |
| Dérivés de crédits                               |               |                   |           |
| <b>Solde net</b>                                 |               |                   |           |

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)              | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |  |  |
| Dépôts   |  |  |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |  |  |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension |  |  |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          |  |  |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           |  |  |
| Titres financiers empruntés                                    |  |  |
| Titres reçus en garantie                                       |  |  |
| Titres financiers donnés en pension                            |  |  |
| Créances   |  |  |
| Collatéral espèces   |  |  |
| Dépôt de garantie espèces versé                                |  |  |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |  |  |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension            |  |  |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |  |  |
| BNP PARIBAS SECURITIES   |  | 0,13                                     |
| Dettes   |  |  |
| Collatéral espèces   |  |  |

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|   | Nature de débit/crédit           | 31/12/2025        |
|---|----------------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                         |                                  |                   |
|   | Ventes à règlement différé       | 689 528,07        |
|   | Coupons et dividendes en espèces | 7 625,36          |
| <b>Total des créances</b>               |                                  | <b>697 153,43</b> |
| <b>Dettes</b>                           |                                  |                   |
|   | Achats à règlement différé       | 40 969,14         |
|   | Frais de gestion fixe            | 52 037,15         |
|   | Autres dettes                    | 3 407,80          |
| <b>Total des dettes</b>                 |                                  | <b>96 414,09</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                                  | <b>600 739,34</b> |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                       | 31/12/2025 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie               |            |
| Frais de gestion fixes                | 607 883,56 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,25       |
| Rétrocessions des frais de gestion    |            |
| Frais de recherche                    | 13 670,60  |
| Pourcentage de frais de recherche     | 0,03       |

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)  | 31/12/2025 |
|---|------------|
| Garanties reçues  |            |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                |            |
| Garanties données   |            |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine |            |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  |            |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 |            |
| Autres engagements hors bilan   |            |
| <b>Total</b>  |            |

#### D4. Autres informations

##### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/12/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée |            |
| Titres empruntés              |            |

##### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025 |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions                           |           |         |            |
| Obligations                       |           |         |            |
| TCN                               |           |         |            |
| OPC                               |           |         |            |
| Instruments financiers à terme    |           |         |            |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         |            |

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets               | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|------------|------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b><br>Report à nouveau                    | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                             | -73 589,16 | 60 668,94  |

### Part TREMPLIN PME M

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets   | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|------------|------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b><br>Report à nouveau   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau du revenu de l'exercice<br>Capitalisation   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Total</b>   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Montant unitaire<br>Crédits d'impôt totaux<br>Crédits d'impôt unitaires   |            |            |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre de parts<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes<br>Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu |            |            |

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes   | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b><br>Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b><br>Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                    | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>   | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |

### Part TREMPLIN PME M

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes  | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b><br>Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)                        | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b><br>Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées  | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>  | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes<br>Capitalisation   | 1 739 931,39        | 4 876 531,55        |
| <b>Total</b>   | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Acomptes unitaires versés   |                     |                     |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre de parts<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes |                     |                     |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                                  | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>  |        |                     | <b>44 642 848,70</b> | <b>96,45</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>44 642 848,70</b> | <b>96,45</b> |
| <b>Biotechnologie</b>   |        |                     | <b>1 955 317,28</b>  | <b>4,22</b>  |
| BONESUPPORT HOLDING AB  | SEK    | 25 000              | 434 493,21           | 0,94         |
| PORVAIR PLC   | GBP    | 156 706             | 1 520 824,07         | 3,28         |
| <b>Distribution spécialisée</b>   |        |                     | <b>1 991 264,40</b>  | <b>4,30</b>  |
| PLANISWARE SA   | EUR    | 44 079              | 1 040 264,40         | 2,25         |
| PUIILO OYJ  | EUR    | 75 000              | 951 000,00           | 2,05         |
| <b>Equipements de communication</b>   |        |                     | <b>1 664 404,48</b>  | <b>3,60</b>  |
| EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.  | EUR    | 19 167              | 706 303,95           | 1,53         |
| HMS NETWORKS AB   | SEK    | 24 735              | 958 100,53           | 2,07         |
| <b>Equipements électriques</b>  |        |                     | <b>1 129 683,84</b>  | <b>2,44</b>  |
| DISCOVERIE GROUP PLC  | GBP    | 164 128             | 1 129 683,84         | 2,44         |
| <b>Equipements et fournitures médicaux</b>  |        |                     | <b>2 015 063,64</b>  | <b>4,35</b>  |
| CELLAVISION AB  | SEK    | 44 090              | 640 734,02           | 1,38         |
| MEDISTIM ASA  | NOK    | 43 960              | 961 340,82           | 2,08         |
| REVENIO GROUP CORP  | EUR    | 18 437              | 412 988,80           | 0,89         |
| <b>Equipements et instruments électroniques</b>                                     |        |                     | <b>4 971 982,75</b>  | <b>10,74</b> |
| AUTOSTORE HOLDINGS LTD  | NOK    | 411 252             | 410 088,75           | 0,89         |
| INFICON HOLDING AG-REG  | CHF    | 13 004              | 1 380 060,80         | 2,98         |
| KITRON ASA  | NOK    | 142 834             | 876 770,53           | 1,89         |
| NOTE AB   | SEK    | 64 923              | 1 091 132,77         | 2,36         |
| VAISALA OYJ- A SHS  | EUR    | 27 558              | 1 213 929,90         | 2,62         |
| <b>Industrie aérospatiale et défense</b>  |        |                     | <b>1 190 174,25</b>  | <b>2,57</b>  |
| EXOSENS SAS   | EUR    | 24 565              | 1 190 174,25         | 2,57         |
| <b>Logiciels</b>  |        |                     | <b>5 004 520,50</b>  | <b>10,81</b> |
| CEMBRE SPA  | EUR    | 15 300              | 1 043 460,00         | 2,25         |
| ID LOGISTICS GROUP  | EUR    | 4 238               | 1 741 818,00         | 3,77         |
| LECTRA  | EUR    | 51 811              | 1 321 180,50         | 2,85         |
| SIDETRADE   | EUR    | 3 711               | 898 062,00           | 1,94         |
| <b>Machines</b>   |        |                     | <b>3 956 360,82</b>  | <b>8,55</b>  |
| BEIJER ALMA AB  | SEK    | 53 899              | 1 482 357,03         | 3,20         |
| NKT A/S   | DKK    | 10 977              | 1 173 503,79         | 2,54         |
| PFISTERER HOLDING SE  | EUR    | 17 000              | 1 300 500,00         | 2,81         |
| <b>Produits chimiques</b>   |        |                     | <b>3 040 403,90</b>  | <b>6,57</b>  |
| ROBERTET SA   | EUR    | 1 730               | 1 518 940,00         | 3,28         |
| SOL SPA   | EUR    | 31 082              | 1 521 463,90         | 3,29         |
| <b>Produits de soins personnels</b>   |        |                     | <b>431 522,60</b>    | <b>0,93</b>  |
| SARANTIS SA   | EUR    | 31 498              | 431 522,60           | 0,93         |
| <b>Produits pharmaceutiques</b>   |        |                     | <b>2 677 612,00</b>  | <b>5,79</b>  |
| BOIRON SA   | EUR    | 27 890              | 845 067,00           | 1,83         |

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                     | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| VIRBAC SA  | EUR    | 5 126               | 1 832 545,00         | 3,96         |
| <b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>                           |        |                     | <b>3 295 681,59</b>  | <b>7,12</b>  |
| CAREL INDUSTRIES SPA   | EUR    | 61 324              | 1 505 504,20         | 3,25         |
| MUNTERS GROUP AB   | SEK    | 112 651             | 1 790 177,39         | 3,87         |
| <b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>                |        |                     | <b>2 094 790,00</b>  | <b>4,53</b>  |
| ELMOS SEMICONDUCTOR SE   | EUR    | 5 000               | 485 000,00           | 1,05         |
| MELEXIS NV   | EUR    | 12 000              | 690 000,00           | 1,49         |
| SUESS MICROTEC AG  | EUR    | 23 500              | 919 790,00           | 1,99         |
| <b>Services aux professionnels</b>                                     |        |                     | <b>2 943 321,96</b>  | <b>6,36</b>  |
| BUFAB AB   | SEK    | 152 627             | 1 418 867,28         | 3,07         |
| NCAB GROUP AB  | SEK    | 216 907             | 958 487,83           | 2,07         |
| STORYTEL AB  | SEK    | 73 057              | 565 966,85           | 1,22         |
| <b>Services liés aux technologies de l'information</b>                 |        |                     | <b>3 154 569,90</b>  | <b>6,82</b>  |
| ALTEN SA   | EUR    | 10 898              | 789 560,10           | 1,71         |
| ATOSS SOFTWARE AG  | EUR    | 9 123               | 1 052 794,20         | 2,27         |
| WAVESTONE  | EUR    | 23 601              | 1 312 215,60         | 2,84         |
| <b>Soins et autres services médicaux</b>                               |        |                     | <b>1 478 669,71</b>  | <b>3,19</b>  |
| VIMIAN GROUP AB  | SEK    | 527 194             | 1 478 669,71         | 3,19         |
| <b>Technologies des soins de santé</b>                                 |        |                     | <b>1 647 505,08</b>  | <b>3,56</b>  |
| RAYSEARCH LABORATORIES AB  | SEK    | 78 164              | 1 647 505,08         | 3,56         |
| <b>TITRES D'OPC</b>  |        |                     | <b>1 346 221,47</b>  | <b>2,91</b>  |
| <b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b> |        |                     | <b>1 346 221,47</b>  | <b>2,91</b>  |
| <b>Gestion collective</b>  |        |                     | <b>1 346 221,47</b>  | <b>2,91</b>  |
| LBPAM PEA 3 MOIS I   | EUR    | 123                 | 1 346 221,47         | 2,91         |
| <b>Total</b>   |        |                     | <b>45 989 070,17</b> | <b>99,36</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération   | Valeur actuelle présentée au bilan |                | Montant de l'exposition (*) |                  |                      |                   |
|--------------------|------------------------------------|----------------|-----------------------------|------------------|----------------------|-------------------|
|                    | Actif                              | Passif         | Devises à recevoir (+)      |                  | Devises à livrer (-) |                   |
|                    |                                    |                | Devise                      | Montant (*)      | Devise               | Montant (*)       |
| V/EUR/NOK/20260102 |                                    | -1,48          | NOK                         | 370,37           | EUR                  | -371,85           |
| V/EUR/NOK/20260102 |                                    | -67,84         | NOK                         | 16 962,15        | EUR                  | -17 029,99        |
| V/EUR/NOK/20260105 |                                    | -32,66         | NOK                         | 13 140,47        | EUR                  | -13 173,13        |
| V/EUR/NOK/20260105 |                                    | -9,90          | NOK                         | 3 984,35         | EUR                  | -3 994,25         |
| V/EUR/NOK/20260105 |                                    | -16,18         | NOK                         | 6 511,81         | EUR                  | -6 527,99         |
| <b>Total</b>       |                                    | <b>-128,06</b> |                             | <b>40 969,15</b> |                      | <b>-41 097,21</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

|  | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 45 989 070,17                      |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises  | -128,06                            |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       |                                    |
| Total instruments financiers à terme - taux  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - change  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - crédit  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            |                                    |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises |                                    |
| Autres actifs (+)  | 716 336,60                         |
| Autres passifs (-)   | -421 578,30                        |
| Passifs de financement (-)   |                                    |
| <b>Total = actif net</b>   | <b>46 283 700,41</b>               |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part TREMLIN PME M | EUR               | 182 283,4290    | 253,91             |

## 6. ANNEXE(S)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### Tremplin PME M - Part R ( ISIN : FR0011654946 )

**Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier**

**Nom de l'initiateur** | La Financière de l'Echiquier

**Site internet** | [www.lfde.com](http://www.lfde.com)

**Contact** | Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

**Autorité compétente** | L'Autorité des marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés Financiers.

**Date de production du document d'informations clés** | 18/12/2025

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières – Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

**Durée** | La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs** | Tremplin PME M est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et très petites capitalisations boursières.

L'indice MSCI Europe ex UK Small Cap Net return est un indicateur représentatif de la gestion de Tremplin PME M. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petites capitalisations. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

L'OPCVM met en œuvre une gestion active et discrétionnaire. Sa gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

Le fonds est investi principalement en petites valeurs européennes - moins d'1,5 milliards d'euros - et favorise les valeurs dites de croissance. La part des valeurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées.

Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA ainsi qu'au PEA PME, le fonds est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes, dont 10% minimum de valeurs françaises, émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées. L'exposition en actions hors de l'Union Européenne sera limitée à 25% de l'actif.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25 % maximum en produits de taux. Les titres obligataires concernés sont des titres réputés «

Investment grade », à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion.

Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés, à titre exceptionnel, pour :

-Couvrir le portefeuille contre le risque de change, et également, dans une moindre mesure, contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché ;

-Exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le fonds n'entend mettre en œuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.

De plus, dans le cadre de la construction du portefeuille, l'équipe de gestion intègre de façon systématique une approche extra financière sans toutefois que cette dernière soit déterminante dans les décisions d'investissement.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Modalités de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12h30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux français et/ou des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A)

**Investisseurs de détail visés** | Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les conditions d'accessibilité du produit aux US Persons sont définies dans le prospectus.

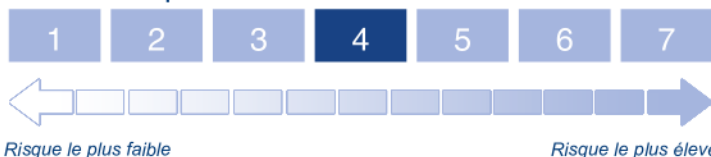
**Dépositaire** | CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit | Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris, France.

Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité à vous payer en soit affectée.

### Scénarios de performance I

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios            |   | Si vous sortez après<br>1 an | Si vous sortez après<br>5 ans<br>(Période de détention<br>recommandée) |
|----------------------|---|------------------------------|--|
| <b>Minimum</b>       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                              |  |
| <b>Tensions</b>      | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>4 320 €</b>               | <b>3 080 €</b>   |
|                      | Rendement annuel moyen  | -56.76%                      | -20.99%  |
| <b>Défavorable</b>   | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>6 590 €</b>               | <b>9 560 €</b>   |
|                      | Rendement annuel moyen  | -34.10%                      | -0.90%   |
| <b>Intermédiaire</b> | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>10 320 €</b>              | <b>12 600 €</b>  |
|                      | Rendement annuel moyen  | 3.24%                        | 4.73%  |
| <b>Favorable</b>     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>14 810 €</b>              | <b>20 240 €</b>  |
|                      | Rendement annuel moyen  | 48.06%                       | 15.14%   |

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 30/09/2021 et le 30/09/2022 (scénario 1 an) et entre le 30/09/2017 et le 30/09/2022 (scénario 5 ans)

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024 (scénario 1 an) et entre le 30/06/2019 et le 30/06/2024 (scénario 5 ans)

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 31/03/2020 et le 31/03/2021 (scénario 1 an) et entre le 31/08/2016 et le 31/08/2021 (scénario 5 ans)

## Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.

⚠ L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant toute la période de placement recommandée qui est de 5 années.

**Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :**

- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au prospectus.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

|                     | Si vous sortez<br>après 1 an | Si vous sortez<br>après 5 ans<br>(Période de détention<br>recommandée) |
|---------------------|------------------------------|--|
| <b>Coûts totaux</b> | <b>651 €</b>                 | <b>1 779 €</b>   |

**Incidence des coûts annuels (\*)** 6.59% 3.15% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.87% avant déduction des coûts et de 4.73% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de 5,00% - Il s'agit du montant maximal que vous être susceptible de payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | Jusqu'à EUR 500           |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.  | EUR 0                     |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts sur une année.  | EUR 127                   |
| Coûts de transaction  | 0.25% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction notamment de la quantité que nous achetons et vendons.                          | EUR 23                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |   |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | Néant                     |

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») et de Swing Pricing peuvent être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse [contact@lfde.com](mailto:contact@lfde.com)

Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.lfde.com](http://www.lfde.com) pour plus d'informations.

#### Autres informations pertinentes

Classification SFDR : article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : [www.lfde.com](http://www.lfde.com) / Rubrique « Investissement Responsable ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00        | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

|  | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 11 695 983,64                      |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - taux  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - change  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - crédit  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            | 0,00                               |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00                               |
| Autres actifs (+)  | 103 414,16                         |
| Autres passifs (-)   | -52 085,95                         |
| Passifs de financement (-)   | 0,00                               |
| <b>Total = actif net</b>   | <b>11 747 311,85</b>               |

| Libellé de la part   | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|----------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part UFF EPARGNE PME | EUR               | 74 420,3690     | 157,850            |

# Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:  
Tremplin PME M

Identifiant d'entité juridique:  
9695004YRTKGHC5UMZ82

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 36.2% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR.

**Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pourcentage d'investissement durable

36.2%

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
  - Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
  - Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.
- Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le processus de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

| Investissements les plus importants au 31/12/2025 | Secteurs économiques          | % d'actifs | Pays        |
|---|-------------------------------|------------|-------------|
| VIRBAC  | Soins de santé                | 4.0%       | France      |
| MUNTERS   | Industrie                     | 3.9%       | Suède       |
| ID LOGISTICS                                      | Industrie                     | 3.8%       | France      |
| RAYSEARCH LABORATORIES                            | Soins de santé                | 3.6%       | Suède       |
| SOL   | Matériaux                     | 3.3%       | Italie      |
| PORVAIR   | Industrie                     | 3.3%       | Royaume-Uni |
| ROBERTET  | Matériaux                     | 3.3%       | France      |
| CAREL INDUSTRIES                                  | Industrie                     | 3.3%       | Italie      |
| BEIJER ALMA                                       | Industrie                     | 3.2%       | Suède       |
| VIMIAN  | Soins de santé                | 3.2%       | Suède       |
| BUFAB   | Industrie                     | 3.1%       | Suède       |
| INFICON   | Technologies de l'information | 3.0%       | Suisse      |
| LBPAM   | Services financiers           | 2.9%       | France      |
| LECTRA  | Technologies de l'information | 2.9%       | France      |
| WAVESTONE   | Technologies de l'information | 2.9%       | France      |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

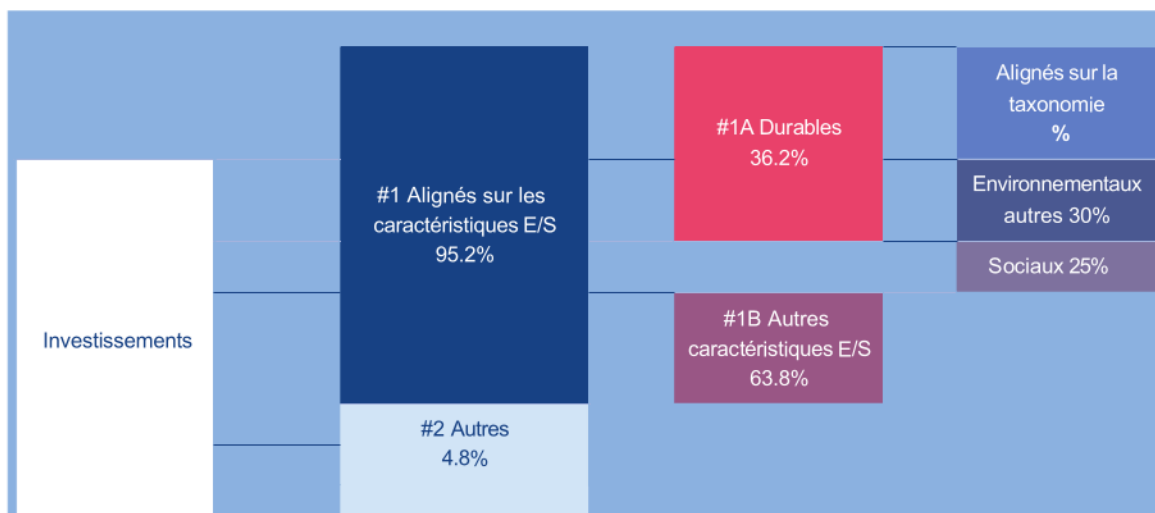
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

### Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs                       | Poids en % |
|--------------------------------|------------|
| Consommation discrétionnaire   | 2.1%       |
| Energie                        | 0.0%       |
| Etat                           | 0.0%       |
| Immobilier                     | 0.0%       |
| Industrie                      | 33.9%      |
| Matériaux                      | 6.6%       |
| Produits de première nécessité | 0.9%       |
| Produits financiers            | 2.9%       |
| Services collectifs            | 0.0%       |
| Services de communication      | 1.2%       |
| Soins de santé                 | 17.8%      |
| Technologies de l'information  | 33.9%      |

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

**Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

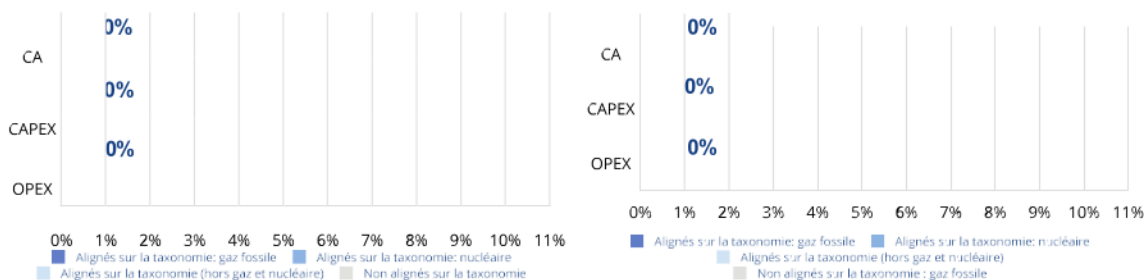
Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

*Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?**

30%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



**Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?**

25%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie "Autres", qui a représenté 4.8% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Non applicable.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**FCP de droit français**

**TREPLIN PME M**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER**  
**Dépositaire : Caceis Bank**  
**Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars**

LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER - 53, avenue d'Iéna - 75116 - Paris

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1. Changements intéressant l'OPC            | 3  |
| 2. Rapport de gestion                       | 4  |
| 3. Informations réglementaires              | 7  |
| 4. Certification du Commissaire aux Comptes | 12 |
| 5. Comptes de l'exercice                    | 17 |
| 6. Annexe(s)                                | 44 |
| Caractéristiques de l'OPC                   | 45 |
| Information SFDR                            | 48 |

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

**20.05.2025 :**

- **Ajustement de l'approche extra-financière du fonds avec le passage en socle ESG :**
  - Couverture des titres ayant fait l'objet d'une analyse extra financière : 75%
  - Score GREaT moyen > Score GREaT de l'univers d'investissement
  - Pas d'engagement sur un minimum d'investissement durable
  - Prise en compte des PAI

**06.06.2025 :**

- Suppression de la contrainte suivante : « *investi en actions européennes dont minimum de 30% de valeurs françaises* »

- Ajout d'une précision concernant la note G :

« *Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.* »

**18.12.2025 :**

- **Modification de la structure tarifaire du fonds maître et donc du fonds nourricier**
  - *Evolution de la structure de frais par la distinction des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et autres services.*
  - *Suppression des commissions de mouvement*

## 2. RAPPORT DE GESTION

### Commentaire de gestion :

Les marchés terminent l'année en nette hausse (Stoxx 600 en hausse de 16,7% sur l'année) portés par une conjonction de facteurs macroéconomiques et géopolitiques favorables. L'exercice 2025 aura été toutefois marqué par une forte volatilité :

Après un premier trimestre solide, les déclarations de Donald Trump sur les droits de douane ont entraîné une forte correction des marchés ainsi qu'une chute importante du dollar (-13% vs l'euro). Malgré l'incertitude géopolitique, les marchés se sont rapidement redressés soutenus par les politiques accommodantes des banques centrales (baisse de 100bps de la BCE et de 75bps de la Fed), les annonces d'un plan de relance budgétaire de grande ampleur en Allemagne et des résultats d'entreprises solides. En fin d'année, une résurgence de la volatilité a été engendrée par des interrogations sur la rentabilité des investissements massifs dans le secteur de l'intelligence artificielle.

Dans l'ensemble, la quasi-totalité des secteurs du Stoxx 600 sont en hausse mais les secteurs cycliques surperforment très largement le marché : en tête, nous retrouvons les Banques (+67%) portées par la pentification de la courbe des taux et des perspectives macroéconomiques favorables impliquant une bonne orientation de la marge nette d'intérêts. Ensuite, les Ressources de Base (+28%) ont tiré parti du rallye des métaux précieux, notamment de l'Or (+65%) et de l'argent (+148%). Enfin, les Utilities (+28%) ont surperformé, portées par la demande croissante en électricité liée au développement des datacenters.

A l'inverse, trois secteurs terminent le trimestre dans le rouge : Les Médias (-15%) souffrent des craintes de disruption par l'IA ; La Chimie (-7%) et l'Auto (-5%) souffrent toujours d'un momentum fortement dégradé et d'une concurrence accrue des acteurs chinois.

Les secteurs de la tech et de la pharma sont en territoire positif (+3%) et (+4,5%) respectivement, mais sous-performent largement les indices.

Les petites et moyennes valeurs finissent l'année plus ou moins en ligne avec les indices large cap. Elles ont profité à partir du mois de mars des annonces sur les plans de relance en Allemagne et de leur exposition domestique dans un contexte de guerre commerciale, mais le second semestre a été plus compliqué avec le rebond des taux longs et des indicateurs macroéconomiques un peu moins bien orientés. Tremplin PME M, pénalisé par son biais de style et de taille progresse de 4,4% sur la période du 31/12/2024 au 31/12/2025, contre une progression de +19,3% pour son indice de référence.

Plusieurs facteurs expliquent la sous-performance :

- La très nette surperformance du style Value : MSCI Europe Small Value +21,9% vs MSCI Europe Small Growth +11%
- Des biais sectoriels importants et notamment notre quasi-absence d'exposition au secteur Finance qui pénalise la performance relative à hauteur de 609bp.
- Les biais de taille : Tremplin PME M est majoritairement investi sur des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 3 milliards (85%) alors que notre indice est majoritairement (54%) sur des capitalisations supérieures à 3 milliards. Or la performance de notre indice a été portée à hauteur de 92% par les capitalisations supérieures à 3 milliards d'€ : BANKINTER (6,8mrds€), BAWAG (6,3mrds€), BCP (7mrds€), RAIFFEISEN BANK (6,5mrds€), SWISSQUOTE (5,6mrds€), ITALGAS (4,4mrds€).
- Le stock picking a également été pénalisant pour le fonds : Au sein du portefeuille, plusieurs titres ont fortement pesé sur la performance : > SURGICAL SCIENCE (-210bps) est le principal détracteur du fonds sur la période : cette société suédoise, leader mondial des logiciels de la simulation pour les robots chirurgicaux a perdu son contrat exclusif avec son client principal INTUITIVE SURGICAL.  
> HEXAGON COMPOSITES (-155bps) a été impacté par les changements de régulation sur les camions fonctionnant au gaz naturel suite à l'élection de Trump et l'effondrement du marché des camions aux États-Unis.  
> TREATT (-147bps), cet ingrédientiste anglais fait face à une flambée du cours d'une de ses matières premières et à des décalages dans le lancement de nouveaux produits.

Ces contributions ne sont que partiellement compensées par les performances solides de plusieurs valeurs : > Nos titres exposés à la thématique Défense, bénéficient d'un environnement favorable et d'un flux d'actualités positif ces derniers mois (réarmement progressif des États dans un contexte géopolitique tendu, plan de relance allemand) : EXOSENS (+324bps) et KITRON (+221bps).

> la thématique « électrification » a aussi été particulièrement porteuse bénéficiant à PFISTERER (+142bps), ainsi qu'au câblier NKT (+79bps), leader mondial sur les câbles très haute tension. On notera également l'excellent parcours sur 2 valeurs suédoises BEIJER ALMA (+187bps) et RAYSEARCH (+144bps), soutenues par des résultats bien supérieurs aux attentes et des perspectives revues en hausse. Enfin, CAREL (+114bps), fournisseur des systèmes de contrôle pour les systèmes HVAC, notamment à destination des data center renoue avec une croissance organique forte en 2025, qui devrait se maintenir en 2026.

Dans cet environnement, l'équipe de gestion a procédé à plusieurs mouvements au cours de l'année : Nos lignes en SURGICAL SCIENCE, TREATT et HEXAGON COMPOSITES ont été sorties, les cas d'investissement ayant été remis en cause.

Nous avons également soldé nos positions en BIOTAGE et LINDAB suite à une dégradation du momentum opérationnel.

Nous avons apporté nos titres dans le cadre des OPAs d'ESKER et NEXUS.

A l'inverse, nous avons initié des lignes en :

> HMS NETWORKS, société suédoise sur le marché de l'automatisation,

> SARANTIS, société grecque dans les produits de consommation de base,

>ALTEN après la violente chute du cours au T3 qui a ramené la valorisation sur des plus bas historiques en dépit de résultats de bas de cycle

>PFISTERER, spécialiste des composants et connecteurs intégrés aux réseaux électriques, qui bénéficiera des tendances d'électrification et du renouvellement du réseau

>NKT, câblier danois, spécialisé sur les câbles très hautes tension avec une part de marché mondiale proche de 30%. Ce marché connaît une très forte croissance portée par les trends d'électrification et les besoins d'investissements colossaux pour moderniser les infrastructures de réseau en Europe. NKT dispose de près de 10 ans de visibilité et réalise les investissements pour doubler ses capacités de production à horizon fin 2027

>SOL, nous avons initié une position sur cette société familiale italienne, leader dans les gaz industriels et médicaux

>INFICON, fournisseur de capteurs et de logiciels de contrôle pour divers processus industriels, sa compétence principale étant la mesure et le contrôle des molécules de gaz. La société détient des positions de leader notamment sur le marché des semiconducteurs. Nous avons profité d'un drawdown important du titre pour initier une ligne sur des niveaux de valorisation attractifs.

Nous restons confiants sur l'année 2026 : Les signes d'embellie sur la macroéconomie en Europe, les perspectives de politiques fiscales et monétaires accommodantes et une inflation sous contrôle devraient continuer à porter la performance des marchés. La principale incertitude reste liée à l'évolution des taux longs, mais les croissances des bénéficiaires devraient montrer une accélération par rapport à l'an dernier (le consensus attend ainsi une croissance des EPS de 11,6%% sur les marchés Européens (STOXX Europe 600) en 2026 vs -0,4% en 2025).

La thématique de l'élargissement du leadership ("broadening") est aussi à l'ordre du jour et devrait permettre d'assister à une performance plus équilibrée, par taille de capitalisation, par style et par secteur.

Le fonds en ce début d'année présente donc un profil sectoriel plus équilibré avec des perspectives de croissance bénéficiaires solides (+14% attendu en 2026, vs +12% pour notre indice de référence) et des valorisations raisonnables.

### Performances parts vs Indice

| Libelle de la part | Code ISIN Part | Performance de la part | Performance de l'Indice |
|--------------------|----------------|------------------------|-------------------------|
| Tremplin PME M     | FR0011654946   | 4,34%                  | 19,27%                  |

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                     | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|----------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                            | Acquisitions                          | Cessions     |
| EXOSENS SAS                | 885 252,43                            | 2 527 071,76 |
| RAYSEARCH LABORATORIES AB  | 686 532,86                            | 2 186 497,57 |
| LBPAM PEA 3 MOIS I         | 1 999 924,08                          | 689 528,07   |
| NEXUS AG - BEARER SHS      |                                       | 2 094 610,00 |
| MUNTERS GROUP AB           | 1 369 050,70                          | 448 033,85   |
| VIDRALA SA                 | 154 569,52                            | 1 650 550,10 |
| VIRBAC SA                  | 243 596,00                            | 1 328 275,93 |
| KITRON ASA                 |                                       | 1 535 767,79 |
| STORYTEL AB                | 754 812,81                            | 725 817,67   |
| SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB | 1 049 093,40                          | 335 632,40   |

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 40 969,15

- o Change à terme : 40 969,15
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
|                                | BNP PARIBAS SECURITIES             |

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

| Types d'instruments   | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*) |                                   |
| <b>Total</b>  |                                   |
| <b>Instruments financiers dérivés</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces     |                                   |
| <b>Total</b>  |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

| Revenus et frais opérationnels   | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus  |                                   |
| <b>Total des revenus</b>   |                                   |
| . Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais |                                   |
| <b>Total des frais</b>   |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPC.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPC sur le site internet de la société de gestion.

### **PRESENTATION DE NOTRE POLITIQUE GENERALE**

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **POLITIQUE ESG**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8**

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

### **POLITIQUE DE VOTE**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

## **RISQUE GLOBAL**

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPC selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 89.93%.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

## **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

**Données décembre 2025 :**

|                    | <b>2025 Number Fixed</b> | <b>2025 Total Fixed</b>                             | <b>2025 Total Bonus<br/>(paid in 2026)</b> | <b>Number Deferred</b> | <b>Total Deferred</b> |
|--------------------|--------------------------|---|--|------------------------|-----------------------|
| <b>Risk Taker</b>  | 49                       | 6 534 882   | 3 951 066                                  | 5                      | 732 067               |
| <b>Other</b>       | 116                      | 8 888 961   | 3 348 137                                  | 2                      | 312 500               |
| <b>Grand total</b> | 165                      | 15 423 843  | 7 299 203                                  | 7                      | 1 044 567             |
|                    |                          | <b>Annual gross not pro-<br/>rated for duration</b> |  |                        |                       |

**AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

53, avenue d'Iéna  
75116 Paris

## 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

## **FCP TREMPLIN PME M**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **FCP TREMPLIN PME M**

53, Avenue d'IENA

75116 PARIS

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP TREMPLIN PME M,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) TREMPLIN PME M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes


Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Gilles DUNAND-ROUX

Associé 30/4/2026

**Signé par :**  
  
B5268BF4D3E74AC...

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR                                | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       |                      |                      |
| <b>Titres financiers</b>  |                      |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>44 642 848,70</b> | <b>47 649 208,55</b> |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé                 | 44 642 848,70        | 45 569 560,05        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      | 2 079 648,50         |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  |                      |                      |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé                 |                      |                      |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      |                      |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    |                      |                      |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé                 |                      |                      |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                      |                      |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   |                      |                      |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé                    |                      |                      |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               |                      |                      |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            | <b>1 346 221,47</b>  |                      |
| OPCVM   |                      |                      |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 1 346 221,47         |                      |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           |                      |                      |
| <b>Dépôts (F)</b>   |                      |                      |
| <b>Instrument financiers à terme (G)</b>                        |                      |                      |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    |                      |                      |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  |                      |                      |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           |                      |                      |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            |                      |                      |
| Titres financiers empruntés                                     |                      |                      |
| Titres financiers donnés en pension                             |                      |                      |
| Autres opérations temporaires                                   |                      |                      |
| <b>Prêts (I) (*)</b>  |                      |                      |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              |                      |                      |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>45 989 070,17</b> | <b>47 649 208,55</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>697 153,43</b>    | <b>8 581,99</b>      |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>19 183,17</b>     | <b>3 316 893,22</b>  |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>716 336,60</b>    | <b>3 325 475,21</b>  |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>46 705 406,77</b> | <b>50 974 683,76</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR                          | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                      |                      |
| Capital  | 44 361 924,23        | 46 852 400,03        |
| Report à nouveau sur revenu net                            |                      |                      |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes |                      |                      |
| Résultat net de l'exercice                                 | 1 921 776,18         | 4 061 980,38         |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>46 283 700,41</b> | <b>50 914 380,41</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       |                      |                      |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>46 283 700,41</b> | <b>50 914 380,41</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                      |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          |                      |                      |
| Opérations de cession sur instruments financiers           |                      |                      |
| Opérations temporaires sur titres financiers               |                      |                      |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>128,06</b>        |                      |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    |                      |                      |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        |                      |                      |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>128,06</b>        |                      |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                      |                      |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 96 414,09            | 60 303,35            |
| Concours bancaires   | 325 164,21           |                      |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>421 578,30</b>    | <b>60 303,35</b>     |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>46 705 406,77</b> | <b>50 974 683,76</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>  |                     |                     |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>  |                     |                     |
| Produits sur actions  | 480 704,63          | 767 322,25          |
| Produits sur obligations  |                     |                     |
| Produits sur titres de créances   |                     |                     |
| Produits sur parts d'OPC  |                     |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme   |                     |                     |
| Produits sur opérations temporaires sur titres  |                     |                     |
| Produits sur prêts et créances  |                     |                     |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles   |                     |                     |
| Autres produits financiers  | 53 101,11           | 41 558,35           |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>533 805,74</b>   | <b>808 880,60</b>   |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>   |                     |                     |
| Charges sur opérations financières  |                     |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme  |                     |                     |
| Charges sur opérations temporaires sur titres   |                     |                     |
| Charges sur emprunts  |                     |                     |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles  |                     |                     |
| Charges sur passifs de financement  |                     |                     |
| Autres charges financières  | -497,36             |                     |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>  | <b>-497,36</b>      |                     |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>  | <b>533 308,38</b>   | <b>808 880,60</b>   |
| <b>Autres produits :</b>  |                     |                     |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      |                     |                     |
| Versements en garantie de capital ou de performance   |                     |                     |
| Autres produits   |                     |                     |
| <b>Autres charges :</b>   |                     |                     |
| Frais de gestion de la société de gestion   | -607 883,56         | -723 728,20         |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 |                     |                     |
| Impôts et taxes   |                     |                     |
| Autres charges  |                     | -565,11             |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-607 883,56</b>  | <b>-724 293,31</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>-74 575,18</b>   | <b>84 587,29</b>    |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>986,02</b>       | <b>-23 918,35</b>   |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>  | <b>-73 589,16</b>   | <b>60 668,94</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                     |                     |
| Plus ou moins-values réalisées  | 2 366 772,12        | 5 555 983,70        |
| Frais de transactions externes et frais de cession  | -298 792,86         | -205 360,10         |
| Frais de recherche  | -13 670,60          | -18 459,12          |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               |                     |                     |
| Indemnités d'assurance perçues  |                     |                     |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   |                     |                     |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>2 054 308,66</b> | <b>5 332 164,48</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>-314 377,27</b>  | <b>-455 632,93</b>  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                     |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 38 583,77           | -621 010,80         |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises  | 296,83              | 39,15               |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      |                     |                     |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       |                     |                     |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>38 880,60</b>    | <b>-620 971,65</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>216 553,35</b>   | <b>-254 248,46</b>  |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>   | <b>255 433,95</b>   | <b>-875 220,11</b>  |
| <b>Acomptes :</b>   |                     |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)   |                     |                     |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                |                     |                     |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      |                     |                     |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>  |                     |                     |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>   | <b>1 921 776,18</b> | <b>4 061 980,38</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

TREMLIN PME M est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et très petites capitalisations boursières.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

|   | 31/12/2021    | 30/12/2022    | 29/12/2023    | 31/12/2024    | 31/12/2025    |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR  | 79 917 327,12 | 61 534 458,98 | 60 117 749,61 | 50 914 380,41 | 46 283 700,41 |
| Nombre de titres  | 288 037,1705  | 291 168,9864  | 268 442,7906  | 209 208,1019  | 182 283,4290  |
| Valeur liquidative unitaire                             | 277,45        | 211,33        | 223,94        | 243,36        | 253,91        |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 47,92         | -12,70        | -9,46         | 23,30         | 9,54          |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | -0,94         | -0,54         | 1,23          | 0,28          | -0,40         |

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

## A – Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché. Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :
  - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
  - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.  
Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
  - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
  - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
  - Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
  - Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
  
- Les contrats :
  - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
  - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
  - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
  - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
  - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## B - Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :
  - Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  - Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
  - France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

| <b>Frais facturés à l'OPCVM</b>   | <b>Assiette</b>                                   |                                       | <b>Taux barème</b>                         |
|---|---|---------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière<br>Frais administratifs externes<br>à la société de gestion | Actif net   |                                       | Part : 1,25% TTC maximum                   |
| Frais de gestion indirects<br>maximum<br>(commissions et frais de                       | Actif net   |                                       | (1)  |
| Commissions de mouvement<br>(hors frais de courtage) :<br>Perçus par le dépositaire     | Le dépositaire (pour le<br>traitement des ordres) | Prélèvement sur<br>chaque transaction | De 18,24 euros TTC à 35,88<br>euros TTC    |
|   | La société de gestion                             |                                       | Actions : 0,40% TTC<br>Obligations : Néant |
| Commission de<br>surperformance   | Actif net   |                                       | Néant                                      |

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

## **Swing pricing**

Des ordres de souscription / rachat significatifs peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le fonds met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du fonds en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du fonds dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du fonds, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au fonds. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du fonds, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| Part(s)             | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---------------------|------------------------------|---|
| Part TREMPLIN PME M | Capitalisation               | Capitalisation  |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>   | <b>50 914 380,41</b> | <b>60 117 749,61</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>  |                      |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 1 480 172,48         | 2 816 398,91         |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -8 129 466,56        | -16 815 548,23       |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | -74 575,18           | 84 587,29            |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 2 054 308,66         | 5 332 164,48         |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 38 880,60            | -620 971,65          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            |                      |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   |                      |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    |                      |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          |                      |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes |                      |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  |                      |                      |
| Autres éléments  |                      |                      |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>46 283 700,41</b> | <b>50 914 380,41</b> |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|   | En parts     | En montant    |
|---|--------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 6 010,2907   | 1 480 172,48  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -32 934,9636 | -8 129 466,56 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -26 924,6729 | -6 649 294,08 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 182 283,4290 |               |

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|   | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|---------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| TREMLIN PME M<br>FR0011654946   | Capitalisation                  | Capitalisation  | EUR                     | 46 283 700,41      | 182 283,4290       | 253,91                |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |              |               |                  |                    |
|--|-------------------|---|--------------|---------------|------------------|--------------------|
|  |                   | Pays 1  | Pays 2       | Pays 3        | Pays 4           | Pays 5             |
|  |                   | FRANCE<br>+/-                                       | SUEDE<br>+/- | ITALIE<br>+/- | ALLEMAGNE<br>+/- | ROYAUME-UNI<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |   |              |               |                  |                    |
| Actions et valeurs assimilées                    | 44 642,85         | 12 489,83   | 12 466,49    | 4 070,43      | 3 758,08         | 2 650,51           |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |   |              |               |                  |                    |
| <b>Passif</b>                                    |                   |   |              |               |                  |                    |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                   |   |              |               |                  |                    |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |   |              |               |                  |                    |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |   |              |               |                  |                    |
| Futures  |                   | NA  | NA           | NA            | NA               | NA                 |
| Options  |                   | NA  | NA           | NA            | NA               | NA                 |
| Swaps  |                   | NA  | NA           | NA            | NA               | NA                 |
| Autres instruments financiers                    |                   | NA  | NA           | NA            | NA               | NA                 |
| <b>Total</b>                                     | <b>44 642,85</b>  |   |              |               |                  |                    |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |            |         | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------------|-------------------|--|------------|---------|------------------------------------|----------|
|                                   |                   | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
|                                   |                   |  |            |         |                                    |          |
| <b>Total</b>                      |                   |  |            |         |                                    |          |

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                   |                    |   |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
|  |                   | Taux fixe<br>+/-                             | Taux variable ou révisable<br>+/- | Taux indexé<br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |  |                                   |                    |   |
| Dépôts   |                   |  |                                   |                    |   |
| Obligations                                      |                   |  |                                   |                    |   |
| Titres de créances                               |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |  |                                   |                    |   |
| Comptes financiers                               | 19,18             |  |                                   |                    | 19,18                                     |
| <b>Passif</b>                                    |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |  |                                   |                    |   |
| Emprunts   |                   |  |                                   |                    |   |
| Comptes financiers                               | -325,16           |  |                                   |                    | -325,16                                   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |  |                                   |                    |   |
| Futures  | NA                |  |                                   |                    |   |
| Options  | NA                |  |                                   |                    |   |
| Swaps  | NA                |  |                                   |                    |   |
| Autres instruments financiers                    | NA                |  |                                   |                    |   |
| <b>Total</b>                                     |                   |  |                                   |                    | <b>-305,98</b>                            |

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]   | [3 - 6 mois] | [6 - 12 mois] | [1 - 3 ans] | [3 - 5 ans] | [5 - 10 ans] | >10 ans |
|--|----------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|---------|
|  | (*)            | (*)          | (*)           | (*)         | (*)         | (*)          | (*)     |
|  | +/-            | +/-          | +/-           | +/-         | +/-         | +/-          | +/-     |
| <b>Actif</b>                                     |                |              |               |             |             |              |         |
| Dépôts   |                |              |               |             |             |              |         |
| Obligations                                      |                |              |               |             |             |              |         |
| Titres de créances                               |                |              |               |             |             |              |         |
| Opérations temporaires sur titres                |                |              |               |             |             |              |         |
| Comptes financiers                               | 19,18          |              |               |             |             |              |         |
| <b>Passif</b>                                    |                |              |               |             |             |              |         |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                |              |               |             |             |              |         |
| Opérations temporaires sur titres                |                |              |               |             |             |              |         |
| Emprunts   |                |              |               |             |             |              |         |
| Comptes financiers                               | -325,16        |              |               |             |             |              |         |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                |              |               |             |             |              |         |
| Futures  |                |              |               |             |             |              |         |
| Options  |                |              |               |             |             |              |         |
| Swaps  |                |              |               |             |             |              |         |
| Autres instruments                               |                |              |               |             |             |              |         |
| <b>Total</b>                                     | <b>-305,98</b> |              |               |             |             |              |         |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1         | Devise 2        | Devise 3        | Devise 4        | Devise N        |
|--|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  | SEK              | GBP             | NOK             | CHF             | Autres devises  |
|  | +/-              | +/-             | +/-             | +/-             | +/-             |
| <b>Actif</b>                                     |                  |                 |                 |                 |                 |
| Dépôts   |                  |                 |                 |                 |                 |
| Actions et valeurs assimilées                    | 12 466,49        | 2 650,51        | 2 248,20        | 1 380,06        | 1 173,50        |
| Obligations et valeurs assimilées                |                  |                 |                 |                 |                 |
| Titres de créances                               |                  |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                  |                 |                 |                 |                 |
| Créances   |                  | 7,63            |                 |                 |                 |
| Comptes financiers                               | 13,48            | 5,70            |                 |                 |                 |
| <b>Passif</b>                                    |                  |                 |                 |                 |                 |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                  |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                  |                 |                 |                 |                 |
| Emprunts   |                  |                 |                 |                 |                 |
| Dettes   |                  |                 | -40,97          |                 |                 |
| Comptes financiers                               |                  |                 |                 |                 |                 |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                  |                 |                 |                 |                 |
| Devises à recevoir                               |                  |                 | 40,97           |                 |                 |
| Devises à livrer                                 |                  |                 |                 |                 |                 |
| Futures options swaps                            |                  |                 |                 |                 |                 |
| Autres opérations                                |                  |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total</b>                                     | <b>12 479,97</b> | <b>2 663,84</b> | <b>2 248,20</b> | <b>1 380,06</b> | <b>1 173,50</b> |

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-----------|
|  | +/-           | +/-               | +/-       |
| <b>Actif</b>                                     |               |                   |           |
| Obligations convertibles en actions              |               |                   |           |
| Obligations et valeurs assimilées                |               |                   |           |
| Titres de créances                               |               |                   |           |
| Opérations temporaires sur titres                |               |                   |           |
| <b>Passif</b>                                    |               |                   |           |
| Opérations de cession sur instruments financiers |               |                   |           |
| Opérations temporaires sur titres                |               |                   |           |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |                   |           |
| Dérivés de crédits                               |               |                   |           |
| <b>Solde net</b>                                 |               |                   |           |

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)              | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |  |  |
| Dépôts   |  |  |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |  |  |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension |  |  |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          |  |  |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           |  |  |
| Titres financiers empruntés                                    |  |  |
| Titres reçus en garantie                                       |  |  |
| Titres financiers donnés en pension                            |  |  |
| Créances   |  |  |
| Collatéral espèces   |  |  |
| Dépôt de garantie espèces versé                                |  |  |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |  |  |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension            |  |  |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |  |  |
| BNP PARIBAS SECURITIES   |  | 0,13                                     |
| Dettes   |  |  |
| Collatéral espèces   |  |  |

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|   | Nature de débit/crédit           | 31/12/2025        |
|---|----------------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                         |                                  |                   |
|   | Ventes à règlement différé       | 689 528,07        |
|   | Coupons et dividendes en espèces | 7 625,36          |
| <b>Total des créances</b>               |                                  | <b>697 153,43</b> |
| <b>Dettes</b>                           |                                  |                   |
|   | Achats à règlement différé       | 40 969,14         |
|   | Frais de gestion fixe            | 52 037,15         |
|   | Autres dettes                    | 3 407,80          |
| <b>Total des dettes</b>                 |                                  | <b>96 414,09</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                                  | <b>600 739,34</b> |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                       | 31/12/2025 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie               |            |
| Frais de gestion fixes                | 607 883,56 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,25       |
| Rétrocessions des frais de gestion    |            |
| Frais de recherche                    | 13 670,60  |
| Pourcentage de frais de recherche     | 0,03       |

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)  | 31/12/2025 |
|---|------------|
| Garanties reçues  |            |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                |            |
| Garanties données   |            |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine |            |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  |            |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 |            |
| Autres engagements hors bilan   |            |
| <b>Total</b>  |            |

#### D4. Autres informations

##### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/12/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée |            |
| Titres empruntés              |            |

##### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025 |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions                           |           |         |            |
| Obligations                       |           |         |            |
| TCN                               |           |         |            |
| OPC                               |           |         |            |
| Instruments financiers à terme    |           |         |            |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         |            |

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets               | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|------------|------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b><br>Report à nouveau                    | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                             | -73 589,16 | 60 668,94  |

### Part TREMPLIN PME M

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets   | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|------------|------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b><br>Report à nouveau   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau du revenu de l'exercice<br>Capitalisation   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>Total</b>   | -73 589,16 | 60 668,94  |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Montant unitaire<br>Crédits d'impôt totaux<br>Crédits d'impôt unitaires   |            |            |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre de parts<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes<br>Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu |            |            |

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes   | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b><br>Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b><br>Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                    | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>   | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |

### Part TREMPLIN PME M

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes  | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b><br>Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)                        | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b><br>Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées  | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>  | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes<br>Capitalisation   | 1 739 931,39        | 4 876 531,55        |
| <b>Total</b>   | <b>1 739 931,39</b> | <b>4 876 531,55</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Acomptes unitaires versés   |                     |                     |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre de parts<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes |                     |                     |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                                  | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>  |        |                     | <b>44 642 848,70</b> | <b>96,45</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>44 642 848,70</b> | <b>96,45</b> |
| <b>Biotechnologie</b>   |        |                     | <b>1 955 317,28</b>  | <b>4,22</b>  |
| BONESUPPORT HOLDING AB  | SEK    | 25 000              | 434 493,21           | 0,94         |
| PORVAIR PLC   | GBP    | 156 706             | 1 520 824,07         | 3,28         |
| <b>Distribution spécialisée</b>   |        |                     | <b>1 991 264,40</b>  | <b>4,30</b>  |
| PLANISWARE SA   | EUR    | 44 079              | 1 040 264,40         | 2,25         |
| PUIILO OYJ  | EUR    | 75 000              | 951 000,00           | 2,05         |
| <b>Equipements de communication</b>   |        |                     | <b>1 664 404,48</b>  | <b>3,60</b>  |
| EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.  | EUR    | 19 167              | 706 303,95           | 1,53         |
| HMS NETWORKS AB   | SEK    | 24 735              | 958 100,53           | 2,07         |
| <b>Equipements électriques</b>  |        |                     | <b>1 129 683,84</b>  | <b>2,44</b>  |
| DISCOVERIE GROUP PLC  | GBP    | 164 128             | 1 129 683,84         | 2,44         |
| <b>Equipements et fournitures médicaux</b>  |        |                     | <b>2 015 063,64</b>  | <b>4,35</b>  |
| CELLAVISION AB  | SEK    | 44 090              | 640 734,02           | 1,38         |
| MEDISTIM ASA  | NOK    | 43 960              | 961 340,82           | 2,08         |
| REVENIO GROUP CORP  | EUR    | 18 437              | 412 988,80           | 0,89         |
| <b>Equipements et instruments électroniques</b>                                     |        |                     | <b>4 971 982,75</b>  | <b>10,74</b> |
| AUTOSTORE HOLDINGS LTD  | NOK    | 411 252             | 410 088,75           | 0,89         |
| INFICON HOLDING AG-REG  | CHF    | 13 004              | 1 380 060,80         | 2,98         |
| KITRON ASA  | NOK    | 142 834             | 876 770,53           | 1,89         |
| NOTE AB   | SEK    | 64 923              | 1 091 132,77         | 2,36         |
| VAISALA OYJ- A SHS  | EUR    | 27 558              | 1 213 929,90         | 2,62         |
| <b>Industrie aérospatiale et défense</b>  |        |                     | <b>1 190 174,25</b>  | <b>2,57</b>  |
| EXOSENS SAS   | EUR    | 24 565              | 1 190 174,25         | 2,57         |
| <b>Logiciels</b>  |        |                     | <b>5 004 520,50</b>  | <b>10,81</b> |
| CEMBRE SPA  | EUR    | 15 300              | 1 043 460,00         | 2,25         |
| ID LOGISTICS GROUP  | EUR    | 4 238               | 1 741 818,00         | 3,77         |
| LECTRA  | EUR    | 51 811              | 1 321 180,50         | 2,85         |
| SIDETRADE   | EUR    | 3 711               | 898 062,00           | 1,94         |
| <b>Machines</b>   |        |                     | <b>3 956 360,82</b>  | <b>8,55</b>  |
| BEIJER ALMA AB  | SEK    | 53 899              | 1 482 357,03         | 3,20         |
| NKT A/S   | DKK    | 10 977              | 1 173 503,79         | 2,54         |
| PFISTERER HOLDING SE  | EUR    | 17 000              | 1 300 500,00         | 2,81         |
| <b>Produits chimiques</b>   |        |                     | <b>3 040 403,90</b>  | <b>6,57</b>  |
| ROBERTET SA   | EUR    | 1 730               | 1 518 940,00         | 3,28         |
| SOL SPA   | EUR    | 31 082              | 1 521 463,90         | 3,29         |
| <b>Produits de soins personnels</b>   |        |                     | <b>431 522,60</b>    | <b>0,93</b>  |
| SARANTIS SA   | EUR    | 31 498              | 431 522,60           | 0,93         |
| <b>Produits pharmaceutiques</b>   |        |                     | <b>2 677 612,00</b>  | <b>5,79</b>  |
| BOIRON SA   | EUR    | 27 890              | 845 067,00           | 1,83         |

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                     | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| VIRBAC SA  | EUR    | 5 126               | 1 832 545,00         | 3,96         |
| <b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>                           |        |                     | <b>3 295 681,59</b>  | <b>7,12</b>  |
| CAREL INDUSTRIES SPA   | EUR    | 61 324              | 1 505 504,20         | 3,25         |
| MUNTERS GROUP AB   | SEK    | 112 651             | 1 790 177,39         | 3,87         |
| <b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>                |        |                     | <b>2 094 790,00</b>  | <b>4,53</b>  |
| ELMOS SEMICONDUCTOR SE   | EUR    | 5 000               | 485 000,00           | 1,05         |
| MELEXIS NV   | EUR    | 12 000              | 690 000,00           | 1,49         |
| SUESS MICROTEC AG  | EUR    | 23 500              | 919 790,00           | 1,99         |
| <b>Services aux professionnels</b>                                     |        |                     | <b>2 943 321,96</b>  | <b>6,36</b>  |
| BUFAB AB   | SEK    | 152 627             | 1 418 867,28         | 3,07         |
| NCAB GROUP AB  | SEK    | 216 907             | 958 487,83           | 2,07         |
| STORYTEL AB  | SEK    | 73 057              | 565 966,85           | 1,22         |
| <b>Services liés aux technologies de l'information</b>                 |        |                     | <b>3 154 569,90</b>  | <b>6,82</b>  |
| ALTEN SA   | EUR    | 10 898              | 789 560,10           | 1,71         |
| ATOSS SOFTWARE AG  | EUR    | 9 123               | 1 052 794,20         | 2,27         |
| WAVESTONE  | EUR    | 23 601              | 1 312 215,60         | 2,84         |
| <b>Soins et autres services médicaux</b>                               |        |                     | <b>1 478 669,71</b>  | <b>3,19</b>  |
| VIMIAN GROUP AB  | SEK    | 527 194             | 1 478 669,71         | 3,19         |
| <b>Technologies des soins de santé</b>                                 |        |                     | <b>1 647 505,08</b>  | <b>3,56</b>  |
| RAYSEARCH LABORATORIES AB  | SEK    | 78 164              | 1 647 505,08         | 3,56         |
| <b>TITRES D'OPC</b>  |        |                     | <b>1 346 221,47</b>  | <b>2,91</b>  |
| <b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b> |        |                     | <b>1 346 221,47</b>  | <b>2,91</b>  |
| <b>Gestion collective</b>  |        |                     | <b>1 346 221,47</b>  | <b>2,91</b>  |
| LBPAM PEA 3 MOIS I   | EUR    | 123                 | 1 346 221,47         | 2,91         |
| <b>Total</b>   |        |                     | <b>45 989 070,17</b> | <b>99,36</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération   | Valeur actuelle présentée au bilan |                | Montant de l'exposition (*) |                  |                      |                   |
|--------------------|------------------------------------|----------------|-----------------------------|------------------|----------------------|-------------------|
|                    | Actif                              | Passif         | Devises à recevoir (+)      |                  | Devises à livrer (-) |                   |
|                    |                                    |                | Devise                      | Montant (*)      | Devise               | Montant (*)       |
| V/EUR/NOK/20260102 |                                    | -1,48          | NOK                         | 370,37           | EUR                  | -371,85           |
| V/EUR/NOK/20260102 |                                    | -67,84         | NOK                         | 16 962,15        | EUR                  | -17 029,99        |
| V/EUR/NOK/20260105 |                                    | -32,66         | NOK                         | 13 140,47        | EUR                  | -13 173,13        |
| V/EUR/NOK/20260105 |                                    | -9,90          | NOK                         | 3 984,35         | EUR                  | -3 994,25         |
| V/EUR/NOK/20260105 |                                    | -16,18         | NOK                         | 6 511,81         | EUR                  | -6 527,99         |
| <b>Total</b>       |                                    | <b>-128,06</b> |                             | <b>40 969,15</b> |                      | <b>-41 097,21</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

|  | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 45 989 070,17                      |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises  | -128,06                            |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       |                                    |
| Total instruments financiers à terme - taux  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - change  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - crédit  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            |                                    |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises |                                    |
| Autres actifs (+)  | 716 336,60                         |
| Autres passifs (-)   | -421 578,30                        |
| Passifs de financement (-)   |                                    |
| <b>Total = actif net</b>   | <b>46 283 700,41</b>               |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part TREMLIN PME M | EUR               | 182 283,4290    | 253,91             |

## 6. ANNEXE(S)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### Tremplin PME M - Part R ( ISIN : FR0011654946 )

**Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier**

**Nom de l'initiateur** | La Financière de l'Echiquier

**Site internet** | [www.lfde.com](http://www.lfde.com)

**Contact** | Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

**Autorité compétente** | L'Autorité des marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés Financiers.

**Date de production du document d'informations clés** | 18/12/2025

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières – Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

**Durée** | La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs** | Tremplin PME M est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et très petites capitalisations boursières.

L'indice MSCI Europe ex UK Small Cap Net return est un indicateur représentatif de la gestion de Tremplin PME M. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petites capitalisations. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

L'OPCVM met en œuvre une gestion active et discrétionnaire. Sa gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

Le fonds est investi principalement en petites valeurs européennes - moins d'1,5 milliards d'euros - et favorise les valeurs dites de croissance. La part des valeurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées.

Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA ainsi qu'au PEA PME, le fonds est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes, dont 10% minimum de valeurs françaises, émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées. L'exposition en actions hors de l'Union Européenne sera limitée à 25% de l'actif.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25 % maximum en produits de taux. Les titres obligataires concernés sont des titres réputés «

Investment grade », à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion.

Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés, à titre exceptionnel, pour :

-Couvrir le portefeuille contre le risque de change, et également, dans une moindre mesure, contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché ;

-Exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le fonds n'entend mettre en œuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.

De plus, dans le cadre de la construction du portefeuille, l'équipe de gestion intègre de façon systématique une approche extra financière sans toutefois que cette dernière soit déterminante dans les décisions d'investissement.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Modalités de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12h30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux français et/ou des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A)

**Investisseurs de détail visés** | Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les conditions d'accessibilité du produit aux US Persons sont définies dans le prospectus.

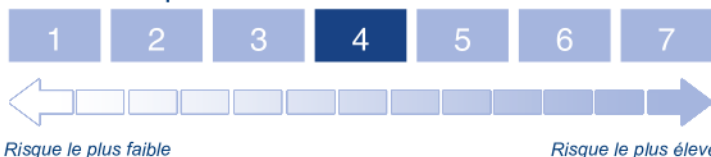
**Dépositaire** | CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit | Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris, France.

Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité à vous payer en soit affectée.

### Scénarios de performance I

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios            |   | Si vous sortez après<br>1 an | Si vous sortez après<br>5 ans<br>(Période de détention<br>recommandée) |
|----------------------|---|------------------------------|--|
| <b>Minimum</b>       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                              |  |
| <b>Tensions</b>      | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>4 320 €</b>               | <b>3 080 €</b>   |
|                      | Rendement annuel moyen  | -56.76%                      | -20.99%  |
| <b>Défavorable</b>   | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>6 590 €</b>               | <b>9 560 €</b>   |
|                      | Rendement annuel moyen  | -34.10%                      | -0.90%   |
| <b>Intermédiaire</b> | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>10 320 €</b>              | <b>12 600 €</b>  |
|                      | Rendement annuel moyen  | 3.24%                        | 4.73%  |
| <b>Favorable</b>     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>14 810 €</b>              | <b>20 240 €</b>  |
|                      | Rendement annuel moyen  | 48.06%                       | 15.14%   |

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 30/09/2021 et le 30/09/2022 (scénario 1 an) et entre le 30/09/2017 et le 30/09/2022 (scénario 5 ans)

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024 (scénario 1 an) et entre le 30/06/2019 et le 30/06/2024 (scénario 5 ans)

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 31/03/2020 et le 31/03/2021 (scénario 1 an) et entre le 31/08/2016 et le 31/08/2021 (scénario 5 ans)

## Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.

⚠ L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant toute la période de placement recommandée qui est de 5 années.

**Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :**

- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au prospectus.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

|                     | Si vous sortez<br>après 1 an | Si vous sortez<br>après 5 ans<br>(Période de détention<br>recommandée) |
|---------------------|------------------------------|--|
| <b>Coûts totaux</b> | <b>651 €</b>                 | <b>1 779 €</b>   |

**Incidence des coûts annuels (\*)** 6.59% 3.15% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.87% avant déduction des coûts et de 4.73% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de 5,00% - Il s'agit du montant maximal que vous êtes susceptible de payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | Jusqu'à EUR 500           |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.  | EUR 0                     |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts sur une année.  | EUR 127                   |
| Coûts de transaction  | 0.25% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction notamment de la quantité que nous achetons et vendons.                          | EUR 23                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |   |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | Néant                     |

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») et de Swing Pricing peuvent être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse [contact@lfde.com](mailto:contact@lfde.com)

Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.lfde.com](http://www.lfde.com) pour plus d'informations.

#### Autres informations pertinentes

Classification SFDR : article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : [www.lfde.com](http://www.lfde.com) / Rubrique « Investissement Responsable ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Dénomination du produit:**

Tremplin PME M

**Identifiant d'entité juridique:**

9695004YRTKGHC5UMZ82

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**  **Non**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 42.1% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR.

**Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

|   |              |
|---|--------------|
| <b>Pourcentage d'investissement durable</b> | <b>42.1%</b> |
|---|--------------|

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

Le Produit Financier vise la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables du Produit Financier est précisé dans l'encart en tête de la présente annexe. Les investissements durables ainsi réalisés par le Produit Financier peuvent répondre à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés sont :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socioéconomique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'implique pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables doivent répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités est évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du Groupe LBP AM, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux,
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire de LFDE qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Sur les objectifs spécifiques au climat et à la biodiversité :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion,
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique,
- Le score « Bird », indicateur quantitatif propriétaire du Groupe LBP AM visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité,
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

- Le score « AAAA » (Acceptability, Accessibility, Affordability, Availability), analyse qualitative propriétaire de LFDE visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR »..

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises..

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

| Investissements les plus importants au 31/12/2025 | Secteurs économiques          | % d'actifs | Pays        |
|---|-------------------------------|------------|-------------|
| VIRBAC  | Soins de santé                | 4.0%       | France      |
| MUNTERS   | Industrie                     | 3.9%       | Suède       |
| ID LOGISTICS                                      | Industrie                     | 3.8%       | France      |
| RAYSEARCH LABORATORIES                            | Soins de santé                | 3.6%       | Suède       |
| SOL   | Matériaux                     | 3.3%       | Italie      |
| PORVAIR   | Industrie                     | 3.3%       | Royaume-Uni |
| ROBERTET  | Matériaux                     | 3.3%       | France      |
| CAREL INDUSTRIES                                  | Industrie                     | 3.3%       | Italie      |
| BEIJER ALMA                                       | Industrie                     | 3.2%       | Suède       |
| VIMIAN  | Soins de santé                | 3.2%       | Suède       |
| BUFAB   | Industrie                     | 3.1%       | Suède       |
| INFICON   | Technologies de l'information | 3.0%       | Suisse      |
| LBPAM   | Services financiers           | 2.9%       | France      |
| LECTRA  | Technologies de l'information | 2.9%       | France      |
| WAVESTONE   | Technologies de l'information | 2.9%       | France      |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

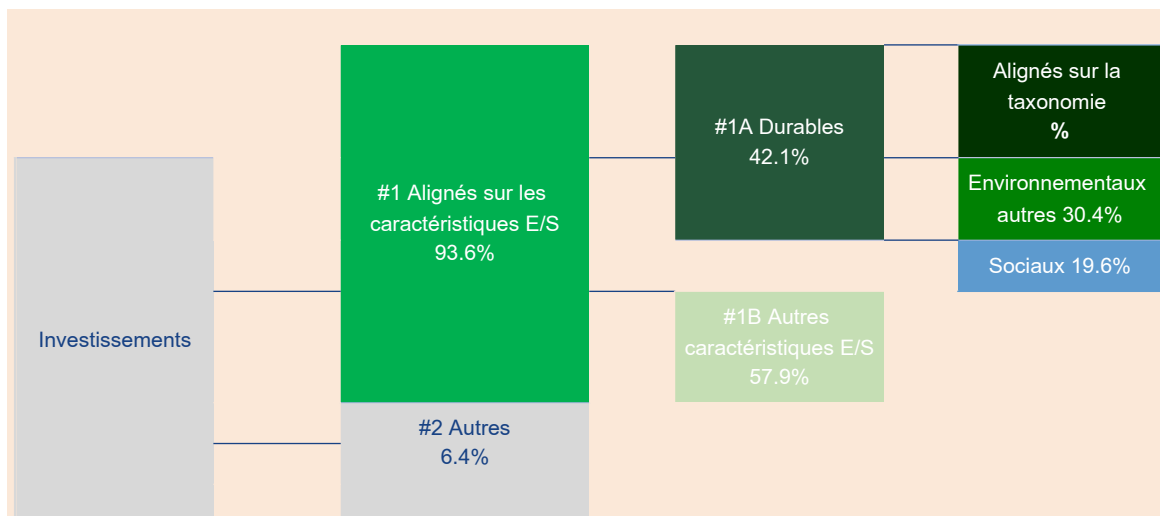
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### ○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

### ○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs                       | Poids en % |
|--------------------------------|------------|
| Consommation discrétionnaire   | 2.1%       |
| Energie                        | 0.0%       |
| Etat                           | 0.0%       |
| Immobilier                     | 0.0%       |
| Industrie                      | 33.9%      |
| Matériaux                      | 6.6%       |
| Produits de première nécessité | 0.9%       |
| Produits financiers            | 2.9%       |
| Services collectifs            | 0.0%       |
| Services de communication      | 1.2%       |
| Soins de santé                 | 17.8%      |
| Technologies de l'information  | 33.9%      |

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

**Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

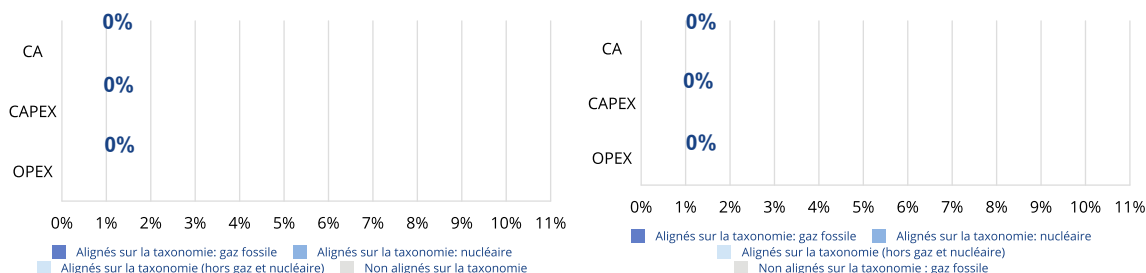
Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?**

30.4%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



**Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?**

19.6%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie "Autres", qui a représenté 6.4% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Non applicable.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.